

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SUR LE SITE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT**

ATELIER 4

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET NOUVEAUX

Séance tenue le 20 mars 2007, 19 h
Centre communautaire intergénérationnel
999, McEachran
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 MARS 2007

MOT DU PRÉSIDENT 1

AVEC LA PARTICIPATION DE :

M. ALEXANDRE CHABOT, vice-recteur adjoint à l'Université de Montréal,
responsable du projet pour l'Université de Montréal

M. MATHIEU BÉLANGER, conseiller en aménagement,
Division du développement urbain et responsable du projet pour la Ville de Montréal

M. LUC GAGNON, chef de division
Division du développement urbain à la Ville de Montréal

M. ROGER CÔTÉ, Organisateur communautaire au CLSC Côte-des-Neiges

MME NICOLE LACELLE, citoyenne de Parc-Extension,
Vice-présidente CSSS de la Mongagne

MME ANNE-MARIE SÉGUIN, professeure chercheure
INRS-Urbanisation, Culture et Société

M. MARCEL ROUTHIER, citoyen d'Outremont
Membre de la Commission des sports, loisirs et vie communautaire,
Président du club de l'âge d'or « les Ultramontais »

M. MICHEL DUFRESNE, urbaniste, Cardinal-Hardy

M. ANDRÉ OLIVIER, directeur du Service des loisirs et de la Culture,
arrondissement d'Outremont

M. YVES MAILHOT, directeur de l'arrondissement d'Outremont

PRÉSENTATION PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

M. ALEXANDRE CHABOT, vice-recteur adjoint à l'Université de Montréal,
responsable du projet 2

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

M. LUC GAGNON, chef de division
Division du développement urbain à la Ville de Montréal 9

M. ANDRÉ OLIVIER, directeur du Service des loisirs et de la Culture,
arrondissement d'Outremont 9

PRÉSENTATION DES PANÉLISTES :

M. ROGER CÔTÉ 13

MME ANNE-MARIE SÉGUIN 16

M. MARCEL ROUTHIER 19

MME NICOLE LACELLE 21

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. OSCAR RAMIREZ	24
M. MARC DUMONT	27
M. STEFAN PLESZCZYNSKI	32
M. ALBERT AUBRY	37
MME ISABELLE GIASSON	38
MME CHRISTIANE LEFEBVRE	40
M. ALAIN LAMONTAGNE	44
MME CATHERINE SÉGUIN.....	47
M. STEFAN PLESZCZYNSKI	49
MME ANNIE CHÉLIN	55
MME TENZIN TSULTRIM	62
M. ALBERT AUBRY	66
M. GEORGES PARTHENIOUS	67

LE PRÉSIDENT:

Reprise de l'audience publique sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

5

Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous. Je m'appelle André Beauchamp, j'ai le privilège et la chance de présider la présente commission, accompagné par mes deux collègues commissaires, Louis Déry et Jean Claude Boisvert. Voyez aussi à notre table, monsieur Michel Agnaïeff, qui agit comme secrétaire et analyste principal de la commission. À la sténographie, madame Yolande Teasdale – je rappelle que tous les échanges de ce soir font l'objet d'une transcription et seront donc accessibles sur le site de l'Office; également, à la prise de son, monsieur Yvon Lamontagne. Il me fait plaisir de saluer le responsable de l'Université de Montréal, monsieur Chabot – vous aurez l'occasion de présenter votre collègue tantôt – et monsieur Luc Gagnon de la Ville de Montréal. Alors j'ai trouvé votre nom, alors je ne l'ai pas oublié, merci.

15

Et ce soir, nous avons invité quatre témoins de nos tables rondes : monsieur Roger Côté, organisateur communautaire au CLSC, Côte-des-Neiges; madame Anne-Marie Séguin, qui est professeure chercheuse à l'INRS Urbanisation, Culture et Société; monsieur Marcel Routhier, qui est membre de la Commission consultative sur les sports, les loisirs et la vie communautaire et qui est président des Ultramontais, qui est le Club d'âge d'or, puis il m'a dit qu'il connaissait tellement la bâtisse ici, qu'il y venait si souvent que bientôt son lit serait monté ici, alors... Et madame Nicole Lacelle, qui est citoyenne de Parc-Extension et qui est vice-présidente du Conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Montagne.

20

25

Merci à nos quatre panélistes d'accepter de venir partager leurs réflexions avec nous ce soir.

30

Je rappelle la démarche que nous avons entreprise dans la première partie de l'audience, donc qui est consacrée à l'information et à la discussion autour du projet. Il y a eu d'abord des périodes de questions, il y a eu quatre soirées de périodes de questions et là, nous sommes maintenant dans le complément de ces démarches, dans des rencontres, des ateliers dont le but est de parfaire l'information et la compréhension du projet et de débattre plus en profondeur d'un certain nombre d'aspects. L'idée est d'enrichir la réflexion, de permettre, de mettre en commun une réflexion plus articulée, plus fondamentale et c'est dans ce sens-là aussi qu'il y a des personnes témoins invitées qui nous permettent de relancer, d'élargir notre regard sur le projet.

35

40

Nous terminerons cette phase, cette présente phase ce soir et après ça viendra la phase des mémoires; j'ai rappelé précédemment que le 29 mars, vous avez jusqu'au 29 mars pour signaler auprès de la commission votre intention de déposer un mémoire, et les

mémoires peuvent être des mémoires écrits ou un mémoire oral, bien sûr, à partir du, si je ne me trompe pas, c'est le 3 avril, 3 et 4 avril, les dates qui ont été annoncées.

45

Donc, sans plus tarder pour l'instant, alors je fais appel encore, comme d'habitude évidemment, à votre collaboration; quand on intervient, d'éviter le mépris, d'éviter les applaudissements ou l'espèce de... pour permettre à chaque opinion d'être reçue de la manière la plus positive possible. Il s'agit d'approfondir, de faire voir, de faire apparaître les points de tension et d'essayer de comprendre plus en profondeur l'ensemble des arguments avancés. Je vous demande d'éviter la controverse acerbe ou encore les interventions de type politique, il y a d'autres lieux pour ça. Là, la commission essaie d'achever sa réflexion.

50

Ce soir, compte tenu qu'il y a quatre panélistes seulement, j'ai convenu avec les panélistes de recevoir les quatre interventions dans la première partie, de sorte qu'on aura, dès le départ, l'ensemble de l'éclairage de nos quatre témoins et ce qui permettra aussi d'enrichir l'échange qui pourra suivre après. Et comme on n'est pas très nombreux, on peut peut-être penser que pour un soir, je pourrais arriver à l'objectif de dix heures (10 h) pour clore l'assemblée.

55

60

Alors, sans plus de préambule, j'invite donc monsieur Chabot à présenter son collègue et à faire le point sur le thème de ce soir. J'ai oublié de reparler du thème de ce soir, qui est la question : le projet tient-il compte des besoins actuels et futurs des résidants? Est-ce que le projet induit le développement de nouveaux services et de nouveaux équipements avec, comme sous thème, l'accès des résidants aux équipements collectifs et aux espaces verts, la relocalisation des services municipaux et des espaces récréatifs et le problème de la sécurité urbaine. Voilà.

65

Monsieur Chabot.

70

M. ALEXANDRE CHABOT :

Merci, Monsieur le président et bonsoir à vous. Merci aux gens dans la salle de nous accompagner pour cette huitième soirée, on est bien heureux d'être ici. Donc, je me représente pour ceux qui ne me connaissent pas : Alexandre Chabot, vice-recteur adjoint à l'Université de Montréal et responsable du dossier du développement de la gare de triage d'Outremont pour la direction; à ma gauche, un visage qui vous est familier, Michel Dufresne, urbaniste, de la firme Cardinal Hardy qui a piloté le projet.

75

80

On veut revenir ce soir, donc en réponse aux trois questions, pas tout à fait dans l'ordre où vous les avez mentionnées mais on abordera quand même les trois thèmes. D'abord, bon, sur le projet à proprement parlé, mais les équipements et services offerts par l'Université. On l'a dit à quelques reprises, notre programmation définitive n'est pas encore arrêtée, donc on pourra se servir d'exemples de ce qui se passe actuellement sur notre

85 campus pour voir un peu ce que ça pourrait donner à Outremont et on essaiera d'être un peu plus précis sur certains aspects. Autre élément, évidemment, toute la question des espaces verts et des équipements collectifs et la sécurité.

90 Un mot, on le répète à chaque soir mais c'est très important, sur l'importance de ce projet-là, sur l'importance de l'Université de Montréal, qui est la deuxième université au Canada, première au Québec, et l'importance pour la région de Montréal d'avoir l'occasion de soutenir son université, l'importance stratégique que ça revêt au niveau de l'innovation dans le contexte du développement économique et le fait que le développement de la gare de triage Outremont nous permet de préserver le Mont Royal. On est à un jet de pierre, à vol d'oiseau
95 c'est tout près, sur la même ligne de métro – on aura la chance d'avoir cinq stations de métro qui vont desservir le campus, cinq stations d'une même ligne de métro. On en a longuement parlé hier, je n'y reviens pas davantage.

100 Le site à proprement parlé, vous le connaissez très bien maintenant. Pour ceux qui n'en sont pas familiers, très rapidement : on est à la jonction de différents arrondissements, donc l'occasion de créer de nouveaux liens, un travail aussi de retissage de la trame urbaine. Vous avez, en jaune, la voie ferrée, le train de banlieue qui arrive du nord, donc de Saint-Jérôme, il y a sur le site de prévue, une gare de train – on le verra tout à l'heure – et en rouge, la voie ferrée qui arrive du Port de Montréal et qui, elle, actuellement, longe la diagonale en
105 pointillés, donc longe la partie sud du site et qui sera donc déplacée au nord.

L'ensemble du site, du terrain en vert pâle, là, propriété maintenant de l'Université de Montréal, fait 185 000 mètres carrés.

110 Le projet d'aménagement, ça aussi on l'a répété à plusieurs reprises mais ça nous semble important d'y revenir, il a été élaboré sur la base de principes directeurs, principes directeurs qui eux-mêmes ont été élaborés en concertation avec l'Arrondissement, avec la Ville et avec un groupe témoin de citoyens, de même que sur la base de conversations ou de rencontres que nous avons eues avec différents groupes des arrondissements limitrophes.

115 Et je les rappelle rapidement : développement durable, un élément évidemment essentiel qui est au cœur du projet; ensemble urbain convivial et de qualité – on y reviendra plus en détail parce que lorsqu'on parle de parc, c'est un élément clé; milieu de vie diversifié, dynamique, enrichissant; transport en commun, transport actif – un élément important, donc
120 tout ce qui entoure la marche, le vélo et la sécurité de ces usagers-là, c'est une dimension fondamentale, on y reviendra encore là un petit peu plus tard; atténuer les nuisances, les impacts liés au ferroviaire, liés à la circulation; développer des infrastructures et les services qui répondront aux besoins de la collectivité et, enfin, poursuivre un dialogue en continue avec la communauté.

125 Le programme, nous l'avons encore là mentionné, va s'échelonner sur une vingtaine d'années; on prévoit 275 000 mètres carrés de plancher institutionnel et pour desservir ces

bâtiments-là, il y aura également des résidences étudiantes; on parle de 1 000 lits de résidences étudiantes que vous avez en jaune, et donc il y aura des installations pour desservir, en termes de services, et même si on ne peut pas donner une liste précise pour le moment, parce que les décisions finales seront prises l'automne prochain, il est clair qu'il y aura, entre autres choses, des équipements sportifs, propriété de l'Université de Montréal, pour compléter ce qu'on retrouve actuellement au CEPSUM, que ces équipements-là seront accessibles au public – on y reviendra encore là plus en détail – et il y aura toute une panoplie aussi de services propres à l'Université, mais qui seront aussi accessibles à la communauté.

En plus, autre élément important, 800 unités d'habitations dont 30% est réservé à du logement abordable. Là, encore, il y a un comité qui est prévu, conjointement avec la Ville et l'Arrondissement, pour déterminer la répartition précise de ce 30% là : est-ce que ce sera du 15-15, le 15% logement social, 15% logement abordable? Et les mécaniques, est-ce que c'est du logement coopératif et tout ça? Il y aura un comité donc de formé avec l'Arrondissement et la Ville pour préciser ça et, évidemment, les choix finaux seront faits en fonction des besoins exprimés par le milieu.

Relocalisation des... C'est-à-dire les parc d'abord : donc 15% de parcs et, enfin, relocalisation des ateliers municipaux; là encore, il y a maintien de l'offre de services par l'Arrondissement, c'est une dimension importante, mais les ateliers seront relocalisés.

Venons en, de façon plus fine maintenant, aux services. Comme je l'expliquais, la programmation de notre phase 1 et des phases subséquentes va être arrêtée de façon définitive en septembre prochain. Donc on n'est pas en mesure pour l'instant de vous dire de façon exacte, quelle sera la nature des services qu'on retrouvera sur le campus, mais on peut déjà donner les exemples à partir de ce qu'on fait maintenant sur notre campus, en lien avec le quartier Côte-des-Neiges et quelques hypothèses de travail, notamment celles qui visent à regrouper nos cliniques.

Nous avons actuellement sur le campus, une série de cliniques : je parle en optométrie, par exemple, en médecine dentaire, en nutrition, on est en train d'en développer une quatrième en réadaptation; ces cliniques-là sont réparties à différents points de notre campus et il y a une volonté très claire de les regrouper en un seul endroit, pour des raisons économiques mais aussi de fonctionnalité et de gestion et l'hypothèse la plus vraisemblable, c'est qu'elles soient regroupées en un seul endroit sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Alors, je me répète, les décisions ne sont pas prises mais vous avez quelques statistiques : ces cliniques-là sont essentiellement fréquentées par des gens des quartiers limitrophes, donc c'est un type ou un exemple de type de services qui peut être offert aux citoyens.

Autre exemple : on parle d'équipements sportifs et communautaires; le CEPSUM actuellement, qui est un des pôles sportifs importants dans la région métropolitaine, est saturé. On est à vouloir développer de nouvelles équipes pour le sport d'élite; on a déjà une équipe de football, on est à travailler une équipe de basket-ball et éventuellement une équipe de hockey. Il y a des pressions pour le sport d'élite universitaire de plus en plus des communautés et des fédérations sportives et les plateaux sont saturés et c'est toujours le conflit entre le sport de masse et le sport d'élite, on doit donc développer des nouveaux plateaux. De quelle nature exacte seront-ils? Les décisions, encore là, ne sont pas prises mais il y aura des équipements ou des plateaux sportifs sur notre campus à Outremont et là, encore, comme on l'a fait pour le CEPSUM, ces équipements-là pourront être accessibles à des moments de la journée au grand public ou avoir des ententes avec l'Arrondissement pour permettre des temps de plateaux réservés.

Si, par exemple, c'est une piscine intérieure, on sait qu'il y a des besoins dans l'arrondissement d'Outremont, à Ville Mont-Royal et à Parc-Extension, mais particulièrement à Ville Mont-Royal et Outremont et donc, il serait tout à fait envisageable que ces équipements-là soient partagés avec le milieu. Même chose si on a un terrain de soccer intérieur, ou il y a toutes sortes de possibilités qui sont envisageables. Il n'y a pas de décision de prise, je me répète, sur la programmation, mais il est clair que tout ça va se faire en partenariat et sur la base d'échanges avec l'Arrondissement.

De même, l'Université offre en son sein une pléthore d'activités à caractère culturel ou scientifique. On parle de conférences, on parle de concerts de notre faculté de musique, on parle d'ateliers de théâtre, d'ateliers de création... Là, encore, on veut que le campus d'Outremont soit un campus mixte, viable, convivial pour nos étudiants et donc il y aura une vie académique, une vie intellectuelle qui va se dérouler sur ce campus-là. Ne prenons que l'exemple des Belles soirées, qui est notre programme de conférence que plusieurs d'entre vous connaissez sans doute, où on offre des conférences, et là ça va de l'histoire du grec ancien en passant par l'astronomie, par des dégustations de vin à des ateliers préparatoires aux opéras, sur les livrets d'opéras, et annuellement nous avons 8 500 personnes qui viennent, du grand public, qui viennent à ces Belles soirées-là.

Il est clair qu'à Outremont il y aura, sur notre nouveau campus, des éléments de la programmation des Belles soirées qui seront offerts et donc plus facilement accessibles aux gens de Parc-Extension, aux gens de Ville Mont-Royal ou aux gens d'Outremont.

Autre élément : tout le travail que font nos chercheurs. Là, encore, on se base sur des exemples existant dans Côte-des-Neiges, mais il y a déjà des choses, avant même qu'on y soit, qui existent pour Parc-Extension. On pense à des chercheurs qui travaillent, par exemple, avec le CLSC Côte-des-Neiges, il y a des activités de recherche pour l'intégration des nouveaux arrivants. Par exemple, je pense à madame Vissandjée, des Sciences

210 infirmières, qui travaille avec le CLSC Côte-des-Neiges pour, justement, les nouveaux arrivants.

215 Il y a des programmes de recherche avec la Faculté de médecine qui existent au niveau de la santé communautaire, des choses qui peuvent être poussées plus loin et c'est clair qu'une proximité physique avec le milieu favorise grandement ces échanges-là. Et là encore, il y aura forcément de l'essaimage qui pourra se faire avec les groupes constitués, les groupes communautaires ou les gens du milieu sociocommunautaire.

220 Deuxième dimension, qui est toute la question des parcs, après avoir parlé des services offerts ou qui seront éventuellement offerts ou des possibilités offertes par l'Université.

225 D'abord, on en a parlé souvent : la consolidation du pôle communautaire actuel; vous voyez le Centre intergénérationnel d'illustré et tout ce travail qui est fait aux pourtours du viaduc Rockland où on conserve chacun des éléments de programmation. Il y a un effort de fait aussi au niveau de la sécurité – on le verra plus en détail – et ces éléments du pôle communautaire pourront être complétés par des bâtiments institutionnels. Par exemple, je parlais d'équipements sportifs de l'Université qui eux, et bien entendu, seraient localisés dans ce secteur-ci, donc à proximité de l'existant pour qu'il y ait un ensemble cohérent à ce niveau-là.

230 Une question qui est revenue, et là, nous, ce qui a été illustré était un terrain de balle-molle pour maintenir l'existant, parce qu'il y a quand même une relocalisation, on voulait juste illustrer le fait que l'espace qui est prévu dans le projet permettrait d'autres types de programmations, et donc vous voyez, là on a illustré un terrain de soccer de grandeur nature, de grandeur réelle et ça rentre dans l'espace qu'on a prévu pour l'instant comme étant un terrain de balle-molle.

240 De même, certains avaient mentionné l'hypothèse de soccer miniature; bon, dans certains cas ça peut se faire dans le sens de la largeur d'un terrain naturel mais on pourrait aussi le faire dans ce sens-là et donc, les superficies où pour lesquelles on prévoit un terrain de balle-molle pourraient aussi, si l'Arrondissement en décidait autrement, servir à d'autres types d'aménagements en termes de programmes. L'espace le permet et il reviendra à la Ville, à ce moment-là, de prendre ses décisions.

245 Autres éléments, en termes de besoins ou d'aménagement : évidemment, le lien cyclable, ses possibilités de connexion avec le reste du réseau cyclable métropolitain par le désenclavement de Beaubien, l'ajout de pistes cyclables de part et d'autre de la promenade – on en a longuement parlé hier, je ne reviens pas trop longtemps là-dessus, mais c'est un atout important qui va aussi permettre des connexions vers le nord par la passerelle et une éventuelle réfection du viaduc Rockland.

250

255 La promenade, venons-y peut-être de façon un petit peu plus pointue, parce que c'est l'élément clé de l'aménagement, et lorsqu'on parle de parc c'est important. Vous avez d'illustrées, des photos de Commonwealth Avenue à Boston, qui a exactement la même largeur; donc on parle, là, de 27 mètres de rue à rue, si vous voulez, l'intérieur, il y a exactement 27 mètres construits des deux côtés, donc vous voyez un peu, juste pour fins d'illustration, le type d'aménagement, ce que ça peut donner en termes d'aménagement.

260 Il faut mentionner que la promenade ajoute 23 000 mètres carrés de nouveaux espaces verts, donc c'est quand même considérable, et qu'il y aura sur l'ensemble du site – c'est une autre question qui avait été posée – en fait, plus de 2 350 nouveaux arbres de plantés : sur la promenade, aux pourtours des nouveaux parcs, en bordure de la voie ferrée, sur les terrains de l'Université de Montréal, donc 2 350 nouveaux arbres qui seront plantés sur le site, en plus de la relocalisation, lorsque les arbres sont en santé, des arbres existant qui vont être transplantés. L'analyse a été faite et c'est possible de transplanter les arbres existant qui sont en bonne santé.

270 Autre exemple de promenade, parce que c'est une question qui est revenue à quelques reprises, la question de savoir si la promenade, à 27 mètres de largeur, permet des aménagements qui répondraient, par exemple, aux besoins des jeunes familles. L'illustration que vous avez ici, c'est le parc Albert Saint-Martin, dans le Plateau Mont-Royal, où on a exactement, de rue à rue encore une fois, 23 mètres, donc c'est plus étroit. Je vous rappelle que la promenade qu'on propose pour le site est de 27 mètres, on a donc ici quatre mètres de moins et vous voyez, bon, selon les différentes saisons, mais le type d'aménagement qu'on peut retrouver, et donc il y a des possibilités et c'est clôturé, donc ça peut tout à fait être sécuritaire.

280 Venons en d'ailleurs à la sécurité : un élément important, c'est tout le travail qui est fait au pied du viaduc Rockland, avec le resserrement du virage. Actuellement, c'est presque un circuit autoroutier, donc il y a un travail de fait pour ralentir la circulation, ajout d'arrêts, ajout de feux de circulation pour permettre aux piétons, aux cyclistes, dans tout le pourtour du centre communautaire et des terrains et des parcs qu'on va retrouver au pied du viaduc, d'avoir accès à tous ces équipements-là de façon tout à fait sécuritaire.

285 De même, au niveau des déplacements piétonniers, le réaménagement qui est fait dans le domaine public et de même pour la sécurité à vélo où il y a des pistes cyclables qui sont – c'est la diapo suivante, là – les pistes cyclables qui sont aménagées avec des voies partagées et clairement balisées.

290 Dernier élément en termes de sécurité : évidemment, l'implantation d'un programme d'éclairage, interdiction de stationner le long des parcs, que ce soit sur le site ou des parcs – on a beaucoup parlé du parc Président-Kennedy – donc il doit y avoir des mesures de prises :

marquage au sol, surélévation de la rue à certains endroits pour assurer une qualité de vie puis une sécurité aux pourtours du site et évidemment, possibilité, et c'est l'illustration que vous avez ici en bas, là – on est au Square Victoria qui lui aussi a près de 27 mètres de large – possibilité d'aménagement au niveau des espaces publics avec le rez-de-chaussée des bâtiments institutionnels, rappelons le, qui vont être vitrés, ouverts aussi et éclairés pour des raisons de sécurité mais de convivialité également.

Échéancier : on en a parlé à quelques reprises, c'est un projet qui va s'articuler sur une vingtaine d'années, donc en plusieurs phases. La première phase va être dans l'axe de l'avenue Wiseman parce que, rappelons le, c'est notre axe piéton privilégié avec les deux stations de métro et la gare de l'AMT, donc le cœur du campus, un bâtiment avec cour intérieur, là, qui va marquer un peu l'image du campus, et il y aura donc autour de cette première phase, nécessité de planifier des aménagements temporaires pour les terrains qui seront développés en phase 2 ou en phase 3.

On illustre ici une possibilité, c'est-à-dire d'avoir certaines mesures de verdissement de ces espaces-là, encore là sur une base temporaire, par exemple, en plantant des arbres en pots qui pourront être par la suite replantés ailleurs sur le site ou ailleurs à Montréal, mais se servir des espaces non utilisés pour avoir un certain verdissement mais aussi une certaine utilité, là, au niveau, par exemple, de la plantation temporaire d'arbres... Et évidemment, ça ajoute à la qualité de l'aménagement puis à la qualité de vie du quartier.

Écoutez, en conclusion, nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, c'est un projet qui se déroule donc sur une vingtaine d'années, c'est un projet qu'on a voulu dès le départ en concertation, en partenariat avec la Ville, avec l'Arrondissement, avec les groupes constitués des différents arrondissements limitrophes. Il est clair que ce qui a été entamé il y a déjà une vingtaine de mois par l'Université, c'est un dialogue, un échange.

Déjà, par les séances que nous avons eues dans les semaines qui ont précédé depuis aujourd'hui – et je pense encore à hier – où des éléments importants qui ont été mentionnés par la population et qui viennent bonifier le projet et qui nous amènent à réfléchir pour les phases 2 et les phases 3 et la suite des choses, et il est clair que lorsqu'on parle d'aménagement des parcs, lorsqu'on parle des éléments qu'on veut aborder ce soir, c'est dans cet esprit de dialogue qu'on doit et que nous avons l'intention de voir les choses, là.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, Monsieur Gagnon. Alors, vous pouvez nous présenter votre table s'il vous plaît puis la communication.

M. LUC GAGNON :

335 Avec plaisir, Monsieur le président. Alors, Luc Gagnon, chef de la Division
développement urbain à la Ville de Montréal, je suis accompagné ce soir, à ma droite
immédiate, par monsieur Yves Mailhot, qui est directeur de l'arrondissement d'Outremont;
juste à côté de monsieur Mailhot, monsieur André Olivier, qui est directeur du Service des
loisirs et de la culture de l'arrondissement d'Outremont, et ce soir c'est monsieur Olivier qui va
340 procéder à la présentation, et à ma gauche immédiate, évidemment, monsieur Mathieu
Bélanger, conseiller en aménagement à la Division du développement urbain et responsable
du projet pour la Ville de Montréal.

M. ANDRÉ OLIVIER :

345 Merci, Monsieur Gagnon. Bonsoir, André Olivier, directeur du Service des loisirs et de
la culture de l'arrondissement d'Outremont, Messieurs les commissaires.

Je vous invite à visionner les acétates qui vont être projetés et qui vont vous aider à
suivre le texte que je vais vous donner ce soir. Le premier point, qui est le maintien des
350 équipements existant et aussi la relocalisation, ce qui est important de vous mentionner, que
dès le début des discussions avec l'Université de Montréal, l'Arrondissement a insisté pour
que les équipements collectifs existant soient maintenus au niveau du projet de la gare de
triage.

355 À cet effet, le plateau sportif, avec option baseball ou soccer et qui est situé au cœur
du pôle communautaire et actuellement utilisé comme terrain de baseball, sera relocalisé.

Dans son rapport du 14 septembre 2006, le Comité d'urbanisme soulignait l'occasion
unique qu'offraient les audiences de l'Office de consultation publique de Montréal, d'examiner
360 plus en détail la programmation de cet espace récréatif et de connaître les opinions des
citoyens quant à la pertinence d'un terrain de baseball par rapport à un terrain de soccer ou
toute autre vocation récréative.

365 En second lieu, en ce qui concerne le parc canin, l'arrondissement d'Outremont aussi
a toujours favorisé le maintien de cet équipement à son emplacement actuel. Toutefois, en
raison de l'aménagement de l'esplanade jusqu'au viaduc Rockland, il devenait indispensable,
pour des raisons de fluidité, de circulation et de sécurité, de relocaliser le parc canin. Cette
option a été retenue d'un commun accord avec l'Université de Montréal et l'Arrondissement.

370 Les accès du parc canin sont sécurisés, facilitant d'autant les déplacements des
utilisateurs vers le parc – comme vous pouvez voir sur l'acétate. De plus, les arbres existant
seront transplantés, tout comme ceux du Centre communautaire intergénérationnel que nous
avons relocalisés sur le terre-plein de la porte d'entrée du viaduc, avec succès.

375 Dans le cadre du développement proposé par l'Université de Montréal, qui est le point
c), le mini-parc pour enfants, l'aire de jeux restera située à son emplacement actuel. Et enfin,
au niveau des jardins communautaires d' Outremont, même s'ils n'occupent pas un terrain de
très grande dimension, ils devront être relocalisés. Suite à la volonté de l'Arrondissement de
maintenir ces jardins dans le même secteur, le concepteur du projet a accepté l'emplacement
380 proposé par le Comité d'urbanisme, soit derrière l'école, à l'angle de l'avenue Ducharme et du
boulevard Dollard.

Vous avez, au niveau de vous indiquer l'ensemble des quatre points que je vous ai
indiqués, au niveau du plateau sportif, c'est la flèche jaune; vous avez le parc canin qui va
385 être relocalisé à la flèche plus orangée pâle – merci, oui, avec le pointeur – et les deux autres
équipements, jardins communautaires et l'aire de jeux, bien c'est les deux flèches, c'est ça,
qui sont indiquées avec le pointeur.

Au niveau des partenariats, monsieur Chabot nous l'a mentionné tantôt, c'est un point
390 important. Au niveau de l'arrondissement d'Outremont, il offre des services de toute première
qualité à sa population et a développé une approche personnalisée, souvent citée en exemple
pour son efficacité.

Depuis plus de 20 ans, en confiant en sous-traitance certains services à un partenaire
395 privé, l'arrondissement d'Outremont a été en mesure de livrer ses services aux meilleurs
coûts possibles pour les citoyens. Nous retrouvons ce mode de gestion en partenariat – vous
avez le point A – avec l'entreprise privée pour la gestion d'équipements sportifs, comme vous
avez ici l'aréna, la piscine extérieure, le parc canin et le terrain de baseball. Aussi, au niveau
de la gestion d'équipements culturels, tout le monde connaît le théâtre Outremont, et aussi
400 sans oublier la gestion du Centre communautaire intergénérationnel où nous sommes réunis
ce soir.

De plus, cette approche de partenariat avec l'entreprise privée n'est pas exclusive au
Service des loisirs et de la culture à Outremont. Il est important de mentionner que nous
405 utilisons ce modèle de gestion avec le Service des travaux publics, au niveau des activités
comme la cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables et du déneigement.

Au point B, l'arrondissement d'Outremont a aussi établi différents partenariats avec les
organismes locaux, comme la maison des jeunes, les clubs de l'âge d'or – on a monsieur
410 Marcel Routhier qui représente un Club d'âge d'or à l'arrondissement d'Outremont, les
Ultramontais, il y a aussi le Club de patinage artistique d'Outremont – ceux qui viennent au
Centre communautaire, avec l'aire glacée, vous avez tous les usages au niveau de la surface
de la patinoire, le comité de hockey, le comité de soccer et aussi, entre autres, la galerie d'arts
d'Outremont, et ce dans le cadre de l'offre de services en loisirs sportifs, culturels,
415 communautaires de l'Arrondissement.

420 Dernier point au niveau des partenariats : il y a des partenariats que nous avons développés avec le secteur institutionnel, comme la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, avec la location de gymnases, il y a des protocoles d'entente à ce niveau-là; l'implantation de parcs écoles – nous avons trois parcs écoles à l'Arrondissement; le Collège Stanislas, avec des échanges de locaux et de plateaux; l'Université de Montréal, avec une entente sur l'utilisation des plateaux du CEPSUM et ainsi que le WMCA du Parc, avec les tarifs conventionnés et des échanges de plateaux et de locaux.

425 Dès lors, il semble tout indiqué que nous favorisons l'approche de partenariat avec le promoteur du projet, l'Université de Montréal, non seulement pour relocaliser les équipements actuellement utilisés, mais aussi pour établir les nouveaux besoins.

430 À titre d'exemple, j'aimerais vous indiquer que l'arrondissement d'Outremont et l'Université de Montréal étudient présentement la possibilité d'implanter un nouveau terrain de soccer sur le site du réservoir Bellingham.

435 Point 3, au niveau des équipements récréosportifs d'importance. Avant de vous entretenir sur les équipements récréosportifs d'importance, je veux souligner que la cour de voirie d'Outremont est un élément clé de l'offre de services de l'Arrondissement et son maintien est essentiel à la qualité des services de proximité qui sont offerts à la population.

440 En plus des activités traditionnelles du Service des travaux publics, comme le déneigement, l'enlèvement des ordures, comme on a cité tantôt, le support que ce service apporte à la réalisation de l'offre de services en loisir est essentiel à son succès. Il est donc primordial que les activités de la cour municipale soient maintenues dans l'Arrondissement. Souvent, le lien avec le Service des loisirs et le soutien qu'on a au niveau technique du Service des travaux publics est important pour accomplir le mandat qu'on a au niveau de l'offre de services et le fait de maintenir la cour municipale à Outremont est primordial pour
445 l'Arrondissement.

450 L'apport de 800 nouveaux logements au terme de ce projet pourrait se traduire par une augmentation de la population de 1 200 à 1 600 personnes. La population actuelle de l'Arrondissement se situant à près de 23 000 citoyens, celle-ci se situerait, au terme de ce projet, à moins de 25 000 personnes.

455 Au niveau de nos équipements collectifs d'importance, comme le théâtre Outremont que j'ai cité tantôt, la Bibliothèque Robert-Bourassa, la piscine John F. Kennedy, l'aréna, il n'est pas nécessaire d'aménager de nouveaux équipements de ce type car le nombre d'équipements collectifs d'importance répond adéquatement au ratio équipements/population.

À titre d'exemple, il est recommandé d'avoir une piscine pour un ratio de 1/25 000 habitants. Nous nous situons donc favorablement à l'intérieur de ce ratio.

460 Cependant, l'Université de Montréal qui, à terme, doit accueillir plus ou moins 10 000
étudiants par semaine sur ce site – monsieur Chabot l'a mentionné tantôt – elle devra
forcément considérer l'aménagement de nouvelles installations sportives. L'Université de
Montréal a d'ailleurs mentionné, lors d'une soirée de consultation, et même ce soir monsieur
Chabot l'a mentionné, qu'il y aura des installations sportives sur le site.

465 L'Université de Montréal a ajouté aussi qu'il y aura des ententes à convenir avec
l'arrondissement d'Outremont pour l'utilisation de ses équipements sportifs. Nous avons déjà
ce type d'entente avec le CEPSUM, on est déjà habitué à travailler en partenariat, c'est pour
ça que tout le principe du partenariat est important et je crois que c'est ça, ce partenariat va se
470 continuer avec succès, et le Conseil d'arrondissement appuie fortement cette démarche, que
j'aimerais mentionner.

 On va aller à l'acétate avec le point 4, les espaces verts et la promenade, l'esplanade.
Au niveau du projet de l'Université de Montréal, dont 15% de la superficie – qui donne 27 245
475 mètres carrés – du site est consacré aux espaces verts, comblera un manque important dans
le secteur nord de l'Arrondissement. Nous étions en déficit important d'espaces verts dans ce
secteur et l'ajout de l'esplanade central ajoutera à la qualité de vie des résidents de ce
secteur.

480 D'autre part, le règlement rédigé en vertu de l'article 89 prévoit l'ajout de deux espaces
récréatifs sur l'esplanade de 27 mètres de large du nouveau campus. Un de ces deux
équipements récréatifs serait une aire de jeux – monsieur Chabot l'a mentionné tantôt, vous
l'avez vu sur les acétates, que la largeur de 27 mètres peut facilement contenir une aire de
jeux qui peut être très intéressante pour les citoyens de l'Arrondissement.

485 Il est donc important de noter qu'on doit tenir compte du profil de la population des
nouveaux résidents lorsqu'on intègre des équipements collectifs. Toutefois, nous ne sommes
pas en mesure présentement de définir la composition future de cette population; est-ce
qu'elle sera composée en majorité d'enfants, d'adultes, de jeunes familles, de personnes
490 âgées? Le projet nous le définira plus tard. Vous comprendrez que l'intégration de ces
équipements est en lien direct avec le profile de la population.

 Enfin, au dernier acétate, à l'acétate 5, on traite de la piste cyclable; il ne faut pas
passer sous silence que le projet de l'Université de Montréal propose aussi l'intégration d'une
495 piste cyclable le long de l'esplanade central. L'intégration de cette piste cyclable est un
premier geste significatif pour relier l'arrondissement d'Outremont au réseau cyclable du pan
montréalais. Ça a été mentionné hier, même à la consultation.

500 De plus, j'aimerais vous annoncer que nous travaillons présentement sur un projet
d'aménagement cyclable dans l'Arrondissement; ce projet sera réalisé au printemps 2007.

Merci, Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

505

Merci beaucoup. Alors merci de ces précisions nouvelles qui viennent compléter le portrait d'ensemble. Donc, on va passer à nos témoins, à nos témoins panélistes, en commençant dans l'ordre de leur présentation. Alors, Monsieur Roger Côté.

510

M. ROGER CÔTÉ :

515

Alors, bonsoir Monsieur le président, bonsoir tout le monde. D'entrée de jeu, j'aimerais juste vous présenter le CSS de la Montagne. Donc, je fais partie du CLSC Côte-des-Neiges mais depuis peu, les établissements ont été regroupés et donc le CSS de la Montagne comprend à la fois les territoires du CLSC Côte-des-Neiges, du CLSC Parc-Extension et du CLSC Métro, et donc le territoire d'Outremont et le territoire de Parc-Extension, comme celui de Côte-des-Neiges fait partie de notre territoire.

520

Donc on est interpellé, selon le nouveau mandat que les CSS ont, qui est celui de la responsabilité populationnelle. Dans ce sens, on a eu un échange déjà avec le promoteur pour essayer de comprendre le projet, je suis venu à plusieurs reprises ici entendre ce qui se disait, j'ai été très surpris, agréablement surpris et j'ai bien aimé l'ensemble des échanges. Je pense que l'exercice de démocratie qu'impose maintenant le déplacement de grandes infrastructures comme ça, permet à des gens, à des citoyens de s'exprimer clairement sur leurs besoins, sur leurs craintes, sur leurs appréhensions et il n'est pas facile, pour un citoyen ordinaire, de cohabiter avec une grande institution.

525

530

L'Université de Montréal n'est pas une mauvaise institution, n'est pas un mauvais citoyen mais c'est une grosse institution et qu'on cohabite avec Hydro-Québec, Alcan ou l'Université de Montréal, le citoyen ordinaire a besoin de s'armer de beaucoup de patience et de beaucoup d'acharnement s'il est en conflit sur un conflit de clôture ou autres exemples, là.

535

Donc, on n'est jamais à armes égales pour décider travailler avec un citoyen corporatif à côté de chez soi.

540

J'ai bien aimé les discussions, les soirées, particulièrement hier soir, qui étaient très animées sur le transport et dans ce sens-là, ça nous a éclairés sur la position que le CSS devrait prendre. Moi, je pense qu'on s'éloigne un peu du thème de ce soir, là, qui est de nouveaux besoins, je pense que la présentation qui était là, j'aimerais dire que comme citoyen qui a travaillé depuis 25 ans dans Côte-des-Neiges avec l'Université, j'ai eu à transiger régulièrement avec l'Université et je pense que lorsqu'on a eu – et on a eu de très bonnes relations en tant que institution ou en tant que groupe de citoyens ou groupe de représentants

communautaires, on avait toujours l'impression que ça se faisait plus avec le professeur, le département que l'Institution au complet.

545

Ça peut être la même chose, mais je pense que de transiger avec une institution grande comme l'Université n'est pas facile, et j'entendais des positions des citoyens cette semaine et je comprenais très bien la dynamique.

550

Là-dessus, comme je vous dis, on a eu toutes sortes de projets et d'ententes avec l'Université mais j'avais toujours l'impression que c'était le professeur X ou Y et la faculté X ou Y. En soi, c'est peut-être la même chose, là, mais la décision de l'Institution n'était pas tout le temps là.

555

Dans le projet, sur le projet comme tel lorsqu'on l'a revu, on a dit : bravo, c'est un projet excellent, parce qu'on voit que l'Université, donc, elle a l'ensemble des choses; je pense qu'un caractère principal sur lequel on s'est déjà exprimé, et je pense que ma collègue madame Lacelle va s'exprimer plus tard, c'est tout l'enclavement ou le désenclavement, la relation avec la communauté avoisinante. Je pense que je vais laisser à madame Lacelle de s'exprimer là-dessus. Je pense que l'Université devra faire preuve de leadership là-dedans et le CSS est donc prêt, en accord, de travailler en partenariat avec l'Université là-dessus.

560

Lorsque je regarde la première fois où on a entendu parler du déménagement, la première chose qu'on s'est dit : bien, mon doux, l'Université déménage une partie de ses équipements à Outremont, c'est une bonne nouvelle pour Côte-des-Neiges. C'était et c'est une bonne nouvelle pour Côte-des-Neiges, parce que j'ai entendu beaucoup les gens parler de problèmes de circulation cette semaine, mais je dois vous dire que les problèmes de circulation, il y a des citoyens à Côte-des-Neiges qui les vivent depuis très longtemps. De répartir un peu la charge ailleurs, bien c'est aussi une bonne nouvelle pour le quartier Côte-des-Neiges.

570

C'est une bonne nouvelle aussi, on s'est dit, bien, est-ce que ça veut dire qu'il y a des équipements qui vont être rendus à la communauté, qui sont occupés par l'Université présentement? Donc, des logements sur la rue Edouard-Montpetit, d'autres équipements – on a posé des questions et pour l'instant, comme l'Université ne sait pas exactement ce qui bouge, quel département... bon, alors on verra par la suite.

575

Que l'Université déménage plus près du quartier Parc-Extension, ça peut être aussi une très bonne nouvelle pour le quartier Parc-Extension, surtout si les cliniques, tel que monsieur Chabot nous disait, viennent, je pense que c'est un quartier très, très défavorisé. C'est, parmi les trois équipements du CSS, celui où on a le plus de difficulté à avoir des médecins. Il n'y a pas beaucoup de médecins qui aiment être à Parc-Extension. On pense qu'avec le déménagement de la nouvelle bâtisse la semaine prochaine, on sera en mesure d'améliorer la condition de travail et le lieu de travail des gens et qui favorisera là-dessus.

580

585 Mais on dit : ah, bien tiens, tant mieux si la clinique, si le lieu de formation des médecins est juste à un demi kilomètre à côté, bien on espère que ça aura un effet direct.

590 Suite à tout ce que j'ai entendu, et en vérification donc avec mes patrons, on s'est dit : bien, on ne voudrait pas que le projet de la gare d'Outremont soit rejeté, on pense qu'il y a opposition assez forte des citoyens d'Outremont sur des contraintes importantes de circulation.

595 La circulation et la pollution que crée la circulation est un facteur très important auquel le CSS est particulièrement préoccupé. Alors, le quartier, l'Arrondissement ici a été, à plusieurs reprises, dénoncé comme – je ne parle pas du quartier, de la ville d'Outremont, mais l'Arrondissement centre-ville dans lequel on est tous – pour alerte au smog. Et c'est évident que la pollution urbaine, elle est presque entièrement associée à la circulation automobile.

600 Alors, dans ce sens, on comprend très bien que les gens soient très préoccupés sur cette question et on en arrive à faire une proposition assez claire à l'Université de Montréal dans ce sens-là, en disant : on n'est plus, en 2007, avec les mêmes contraintes d'il y a 50 ans; on a un bon réseau de transport public et, en ce sens, nous on dit à l'Université de Montréal : faites preuve de leadership assez fort; votre projet LEED, il est excellent, il est vert et donc dans ce sens-là, on dit : pourquoi est-ce que vous n'êtes pas vert jusqu'au bout? Et dans ce sens-là, imposez à tous les étudiants le transport en commun, comme l'Université de
605 Sherbrooke l'a fait, et soit par la perception directement au niveau des services étudiants, que les étudiants pourront se faire rembourser par la suite à chaque mois. Si l'Université le fait dans le sens où chaque six mois, au niveau de la perception des frais, il y a le transport en commun qui est perçu là, les étudiants reviennent à la fin du mois, tout simplement, pour se faire rembourser leur carte de métro et donc, ce que j'ai compris, il y a 60% des étudiants qui
610 fonctionnent en transport en commun. Ces 60% là seront d'accord, ils la payent déjà. Alors donc, il n'y a pas de problème.

615 Sur le 40% qui n'utilise pas le transport en commun, bien ce 40% là, ils auront le choix : ils auront le choix de se convertir au transport en commun ou ils auront le choix de payer en double. Ils peuvent... Mais le paiement sera fait à la base.

620 Alors, dans ce sens-là, le projet qui nous est présenté là serait à la fois bonifié socialement, et je pense qu'il répondrait aux craintes exprimées par les citoyens. Donc, diminution importante de la circulation, diminution du smog urbain et dans ce sens-là, je pense que l'Université sera – et parce que c'est l'Université de Montréal et donc la première au Québec, parce que c'est une institution de grand renom international, et je pense que le désagrément ou le problème de perception qui pourrait être causé, je pense qu'au point de vue rayonnement social, l'Université en tirera un grand bénéfice.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Madame Anne-Marie Séguin, s'il vous plaît.

630

MME ANNE-MARIE SÉGUIN :

635

Oui, merci. Bonsoir. Les présentations qui ont été faites ce soir m'ont beaucoup éclairée parce que j'avais parcouru une bonne partie de la documentation et il y avait beaucoup d'éléments qui restaient dans l'ombre, entre autres quand on me parlait d'équipements communautaires, on n'était pas très précis, là, on a évoqué, à tout le moins, des exemples. Alors, pour moi, ça me reconforte un peu.

640

Alors, je pense que c'est essentiel, là, de maintenir les équipements qui sont en place, bon, parfois en les relocalisant, mais un élément qui est important, c'est de ne pas les éloigner des résidants. Je pense, entre autres, bon, les équipements sportifs, il ne faut peut-être pas les amener trop loin parce que certaines personnes pourraient avoir du mal à s'y rendre, et je pense aux personnes âgées ou aux jeunes familles.

645

650

Ensuite, je pense que le projet est très, très intéressant au plan de l'ajout des espaces verts. C'est un élément extrêmement positif. Le fait aussi qu'on dise que les équipements – et on parle d'équipements sportifs, d'équipements culturels – vont être accessibles à la population, je pense aussi que c'est un élément à retenir, qui doit être renforcé même, sauf que dans la présentation de ce soir, j'ai beaucoup entendu Outremont et j'ai très peu entendu Parc-Extension. Et, bon, Ville Mont-Royal, je pense que les gens qui sont là ont quand même les moyens d'aller vers des solutions plus marchandes, mais je pense que l'Université de Montréal, même si c'est et peut-être parce que c'est l'Université la plus importante au Québec, elle a une vocation sociale, elle a un rôle social à jouer et elle doit, je pense, être un leader et faire justement que l'Université devienne un lieu où les gens de toutes origines aussi, parce qu'on sait que Parc-Extension est extrêmement multiethnique, mais aussi on a là des ménages modestes. Mais si les enfants déjà, dès le jeune âge, viennent à l'Université, bon, tout ça, ça peut les aider ou les encourager vers, bon, à poursuivre des études, et cetera.

655

660

Donc l'Université a, selon moi, une vocation sociale qu'elle doit jouer et ça, j'ai moins entendu ça et ça m'embête un peu.

665

Ensuite, je pense que l'ajout d'une gare, de pistes cyclables, le fait que les deux, qu'il y ait la passerelle pour relier le métro, le métro l'Acadie, bon, le métro Outremont, c'est un parti pris qui est tout à fait intéressant et je pense qu'il est vraiment à affirmer, là, avec beaucoup de volonté. Je ne sais pas si j'opterais pour une solution aussi drastique que celle que propose mon collègue mais c'est sûr qu'il faut encourager les profs, le personnel, plus généralement, et les étudiants à se rendre sur le campus par des moyens de transport actif ou

de transport collectif et ça éviterait, évidemment, des nuisances qui sont liées au trafic. Ça, je pense que c'est un bon parti pris.

670

Ensuite, le fait de prévoir que dans les logements qui seront ajoutés, il y aurait des logements abordables, c'est aussi un bon point au projet qui est sur la table. Bien sûr, on sait que tout ça, la politique de logements abordables de la Ville de Montréal est une politique où c'est la bonne volonté des promoteurs, mais je pense que l'Université et l'Arrondissement peuvent avoir un rôle actif à jouer sur ce plan-là.

675

Ensuite, bon, dans le projet, on lit quelque part que vous souhaitez qu'il y ait du logement pour personnes âgées, une résidence pour personnes âgées et là ma question – j'ai l'impression que le projet n'est pas achevé parce qu'on se demande pourquoi, en quoi un environnement de campus universitaire peut être utile pour des personnes âgées, peut faire un environnement qui est tout à fait adéquat.

680

Alors, ça c'est, à moins que je me trompe, mais c'est une question que j'aurais à vous poser : pourquoi des personnes âgées et pourquoi là, plus particulièrement?

685

Ensuite, ce que j'ai entendu sur les partenariats, je ne suis pas très PPP, là, partenariat public privé, mais je suis plutôt pour toutes sortes de partenariats et je pense que le fait qu'il y ait une attitude extrêmement, donc de coproduction, l'Université et l'Arrondissement – et quand je dis l'arrondissement, ça pourrait être l'arrondissement Parc-Extension/Villeray et St-Michel qui serait aussi acteur dans ça, mais qu'il y ait une coproduction de certains équipements, c'est tout à fait une bonne idée, mais je dirais qu'il ne faut pas nécessairement non plus que ce soit sur le campus. On pourrait penser à ce qu'il y ait un partenariat mais pour des équipements qui seraient hors campus. Bon.

690

Ensuite, il y a, dans les documents qui entourent le projet, une étude sur l'impact commercial. Cette étude-là m'a déçue, je vais vous dire, un peu. J'ai trouvé que c'était d'une facture très, très, très conventionnelle comme étude et je pense que certaines questions ne sont pas posées dans ce document-là. Je pense, entre autres, que l'arrivée de, je ne sais pas, 6 000 étudiants, en tout cas on ne sait pas trop mais disons plusieurs centaines d'employés, ça risque d'avoir un impact parce qu'on a une demande différente pour des services et des commerces différents. Et dans le document sur l'impact commercial, on parle de revitalisation commerciale, entre autres, de l'avenue Van Horne ou de la rue Van Horne – je ne sais pas comment il faut dire – mais cette revitalisation-là peut passer par des commerces qui ne sont pas des commerces très utiles pour des résidents. Donc, il risquerait d'y avoir peut-être des conflits, en ce sens que, bon, des étudiants et du personnel, ce sont des restaurants, des... bon, je disais des bars, mais j'ai appris que dans Outremont on ne peut pas avoir de bar, mais des choses comme ça, et alors que les résidents peuvent souhaiter avoir un cordonnier, un serrurier, un nettoyeur... bon. Et s'il y a, si les loyers pour les locaux commerciaux sont plus

695

700

705

710 élevés à cause de la demande qui est suscitée par le campus, il risque d'y avoir là un peu de conflit dans les types de commerces.

715 C'est la même chose aussi peut-être sur la rue Jean-Talon, bien que là on a juste une petite passerelle comme lien. Mais s'il y avait une certaine gentrification, une forme de quartier latin qui se développerait un peu dans le quartier Parc-Extension, on peut penser aussi qu'il y aura un changement dans la trame commerciale et qu'il y aurait un impact qui pourrait être négatif pour certaines populations plus défavorisées et... bon.

720 Dernier point, j'essaie de faire vite, je me pose aussi une question : j'ai l'impression que sur la sécurité, il y a encore des éléments qui sont à bonifier parce que, bon, une des tendances dans le monde universitaire, mais là encore ça dépend des facultés qui vont venir s'installer ici, c'est qu'il y a une formation continue, donc des gens qui fréquentent l'université le soir, notamment. Et j'imagine que l'Université de Montréal ne pourra pas échapper à cette tendance lourde là, de devoir offrir des formations le soir. Et un campus comme le vôtre, avec une section presque aveugle le long de la voie verrée au nord et avec un développement qui est linéaire, ça peut poser des questions de sécurité le soir, surtout l'hiver. Et je pense, entre
725 autres, à certaines femmes – je connais bien le campus de l'Université Laval et c'était un problème, toute cette question-là, bon, de pouvoir circuler sur le campus le soir.

730 Alors, je pense que là-dessus il y a encore une certaine bonification et peut-être une certaine réflexion. Et c'est vrai que vous, bon, l'idée de la piste cyclable est intéressante mais l'hiver – et encore ça dépend comment vous vous organisez mais si vous, vraiment, vous pensez que le transport collectif est important, bien il faut penser ensuite que l'hiver, le soir, par temps venteux, c'est pas un environnement particulièrement agréable. Alors, il y a peut-être des... et je ne pense pas non plus que les tunnels, comme à l'Université Laval, c'est
735 mieux non plus, on ne pense pas à ça non plus.

Mais donc il y a peut-être encore des devoirs à faire de ce côté-là. Alors, je m'arrête ici.

LE PRÉSIDENT :

740 Merci, Madame. Alors, Monsieur Routhier, vous voulez nous faire un bref commentaire? Approchez le micro, oui, il est bon.

M. MARCEL ROUTHIER :

745 Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous pouvez juger, vous pouvez juger quel bonheur et quel honneur j'ai de parler. Je voudrais, au nom de toutes les personnes qu'on dit « âgées » d'Outremont – et il y en a naturellement parmi ces personnes-là qui sont plus âgées que les autres, mais tout de même je représente à peu près la
750 moyenne au niveau de l'âge.

On m'a demandé de porter un témoignage de personnes de mon âge sur la proposition que nous avons devant les yeux. Nous sommes bien contents d'avoir devant nous, à utiliser très bientôt, j'espère, une belle promenade de quelques kilomètres aller-retour et ça, sur le plancher; en d'autres mots, sur le plan et non pas sur la montagne, pour nos vieilles jambes, ou encore dans le cimetière qu'on veut le plus éloigné possible, c'était les endroits où nous pouvions nous promener tranquilles. Et, là, on nous donne la chance d'avoir un beau terrain planche pour aller nous ébattre.

Il y a des choses aussi, la relocalisation du parc canin. Je suis content que les chiens se rapprochent des résidants humains, ils étaient loin un peu auparavant. Là, au moins, à partir des gens qui sont au Manoir ou dans la nouvelle construction, ils vont pouvoir admirer cette gentille ou ce gentil groupe de canins dans leur parc.

Le parc de baseball; à première vue, j'aurais bien aimé voir la plaque ailleurs qu'en arrière du terrain. Il va falloir faire un bon détour pour venir à bout de rentrer. Ordinairement, dans un parc de baseball, on entre alentour de la plaque où on frappe la balle, alors que là il va falloir faire le contour par la rue Bates et la rue, je ne sais pas laquelle qu'on va nommer, mais pour aller en arrière. Il me semble qu'il y aura là une considération de rapprocher la plaque quelque peu des humains aussi, la mettre dans un autre angle que où elle est présentement.

Nous considérons aussi que le parc Kennedy ferait partie de cet ensemble-là et il n'est pas loin de cette charmante rue ou avenue qu'on appelle Outremont. Mais ça, on ne le déplace pas, mais c'est déjà bien placé. Et le reste, ce centre de loisirs intergénérationnel, le CCI, qui est quand même, pour nous, d'une attirance de plus en plus forte et les moyens pour nous y rendre sont devenus quand même assez faciles et peut-être avec un peu de correction pour les autobus de la ville, nous aurons quand même un service très, très, très adéquat pour le Centre.

Ce Centre-là, vous savez, il est à quelque 100 pieds ou 30 mètres, si vous voulez, 35 mètres d'une population d'environ, peut-être dans cinq, six mois, d'une population de deux ou trois mille personnes.

Si on compte le Manoir, la grosse institution pour bâtir cette résidence qui est à se bâtir à côté, et les résidences quand même assez importantes de la rue Bates, tout ce monde-là doivent ou peuvent se rendre au CCI, au Centre de loisirs, ou encore venir prendre le chemin de la promenade en question.

Il s'agit, pour nous autres, les personnes qui regardent des personnes et qui les entendent parler, il y a une très grande difficulté qui existe encore avec le nouveau dessin que nous avons là; traverser trois coins de rue – la rue Davaar, la rue Rockland et ensuite la rue McEachran – pour se rendre au Centre, la peur prend et la crainte avec, là, pour les

795 personnes de la résidence qu'on appelle le Manoir et probablement les autres résidences qui
vont suivre. Nous aimerions qu'il y ait un effort un peu plus grand encore que des traverses
cloutées ou appelons les comme on voudra, quelque chose de sécuritaire pour des personnes
insécures que nous sommes, c'est-à-dire partir du Manoir où de d'autres résidences, faire le
tour par la rue; c'est ce qu'on est obligé de faire maintenant quand on a peur de traverser la
rue Davaar et la rue Rockland et la rue McEachran, même s'il y a un arrêt sur la rue
McEachran, c'est incroyable de dire aux personnes ou de faire en sorte que les personnes
800 âgées aussi s'arrêtent – vous savez qu'est-ce que c'est pour nous, réapprendre à traverser
une rue.

Alors, moi, c'est le témoignage que je veux rendre et aussi demander aux autorités –
je ne sais pas si c'est l'Université ou la Ville ou comment on l'appelle maintenant...

805 **LE PRÉSIDENT :**

L'Arrondissement.

810 **M. MARCEL ROUTHIER :**

... l'Arrondissement, il s'agit tout simplement, je pense, d'améliorer cette situation pour
faire en sorte, encore une fois, que cette population puisse se servir du Centre qui est le nôtre
et s'en servir comme ils se serviront de la promenade en question, s'ils sont capables de s'y
815 rendre.

Alors moi, encore une fois, c'est un témoignage très positif que je donne aux noms
des personnes que je représente. Je vous remercie.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Routhier.

825 Alors Madame Nicole Lacelle – bonsoir, Madame.

MME NICOLE LACELLE :

830 Bonsoir, Monsieur le président, Messieurs, Dames. C'est assez difficile d'exprimer en
mots le désarroi que j'ai ressenti quand j'ai vu ce projet, non pas qu'il soit mauvais pour la
communauté universitaire ou pour quiconque mais concrètement pour la population de Parc-
Extension, c'est assez affolant de voir comment un projet aussi important consacre
l'enclavement de Parc-Ext.

835 Quand je dis beaucoup de désarroi, vous comprendrez, j'ai habité Outremont pendant
25 ans, et j'ai été habituée d'être considérée. Maintenant, j'habite Parc-Extension et je me
rends compte que j'ai changé de citoyenneté ou à peu près, parce que c'est un ghetto, Parc
Ext., au sens physique du terme. C'est plus long de se rendre à Outremont que de rendre
840 me dépasse complètement, pour vous dire franchement.

 D'abord, parce qu'on sait les effets de cette espèce de ghettoïsation d'un certain
nombre de quartiers à Montréal, il n'y en a pas beaucoup mais Parc-Ext. est peut-être un cas
d'espèce, qui fait qu'on cultive une culture, si on peut dire, de pauvreté qui amène le repli sur
845 soi, le sentiment de rejet, la violence, les problèmes de santé et *tutti quante*.

 Tout le monde sait ça d'ailleurs, mais la coupure psychologique, on pense qu'elle
n'existe pas ou on la sous-estime beaucoup. Or, elle est énorme. Prenons l'exemple de
Pointe-Saint-Charles, par exemple, où les gens disent : « Ça fait longtemps que je suis pas
850 allé à Montréal. » Et bien à Parc-Ext., il y a bien du monde que ça fait longtemps qu'ils ne sont
pas allés à Montréal.

 Quand on est enclavé comme ça, l'autre est psychologiquement très loin, encore plus
quand on est une femme émigrante qui est dans sa maison, qui souvent maîtrise plus ou
855 moins bien la langue, d'être pris dans un étau comme ça, c'est un message et un signal
extrêmement puissant qu'on envoie aux populations émigrantes de dire : restez dans votre
coin et puis si jamais vous faites un petit peu plus d'argent, montez donc vers Chomedey.

 Je ne fais pas de procès d'intention à quiconque et je sais que quand il y a une
860 consultation comme ça, c'est parce que le promoteur et le décideur ont de l'ouverture pour
bonifier leur projet. Mais le cas de l'enclavement est absolument et totalement majeur.
Comment imaginer que les équipements collectifs, on en a parlé d'ailleurs – quelle bonne idée
– que de penser que les cliniques pourraient être disponibles, le soccer, les équipements
sportifs, mais c'est un mur. C'est un mur devant Parc-Extension. La porte d'entrée de cette
865 belle maison est de l'autre côté. En arrière, c'est la ruelle – ça c'est nous. Et c'est vu comme
ça, je vous dirais même que ça m'a absolument sidérée : dans tous les documents, j'ai passé
à travers le site au complet, de tous les documents qui ont été déposés, toutes les photos
sont du côté d'Outremont. Il n'y en a pas une, pas une traître du côté de Parc-Extension,
comme si... comme si, bien on considérait que nous donner la cour de la voirie, c'était un
870 cadeau, je présume, puis on n'a même pas de photo de la cour de la voirie actuelle.

 Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des bravos à dire sur la question du logement
social, bien entendu, et j'y arriverai par rapport à la sécurité, je voudrais reprendre ce que – j'ai
875 oublié votre nom et le « look » c'est pas élégant. C'est quoi votre nom déjà?

LE PRÉSIDENT :

Moi, c'est Beauchamp.

880 **MME NICOLE LACELLE :**

Non, pas André Beauchamp. Madame...?

LE PRÉSIDENT :

885

Madame Séguin. Anne-Marie Séguin.

MME NICOLE LACELLE :

890

Séguin, pardon, – alors qui disait : bon, est-ce que ça va faire... il ne peut pas y avoir de bar à Outremont, mais moi j'ai tout de suite pensé : mais il peut y en avoir à Parc-Ext., par exemple. Et la crainte évidemment c'est qu'il y ait un certain débordement du côté de la population étudiante vers Parc-Extension, mais il y a aucun moyen que les gens de Parc-Extension y aillent de ce côté-là, parce que dans une petite souricière, enfin, un passage piétonnier, il faut psychologiquement vouloir aller quelque part, le connaître et s'y sentir bienvenu. Bref, il faut un petit peu une affiche « bienvenue ». Et l'affiche bienvenue, c'est quand il y a des accès qui nous disent : bienvenue!

895

La sécurité, très rapidement, deux petits points : le très positif, évidemment, c'est d'avoir pensé à la question de l'éclairage; pour la sécurité des femmes, c'est très important, mais vous savez que quand la sécurité des femmes est prise en compte, c'est la sécurité des personnes âgées, des enfants et de tous les hommes qui ne mesurent pas 6 pieds et 5. Et merci beaucoup d'y avoir pensé.

900

Rappelons que la Ville de Montréal a été pionnière en question de la sécurité pour les femmes et que tous les gabarits, les tests dans toutes les villes du monde, il y a des exemples dans les bureaux de la Ville de types d'éclairage et de tous les facteurs qui font la promotion de la sécurité des femmes.

905

Le seul petit élément de sécurité, si on peut appeler ça petit, qui préoccupe une personne évidemment qui habite à quelques jets de pierre de l'échangeur l'Acadie, c'est cette fameuse canalisation souterraine Atlantique, dont on dit qu'elle sera sollicitée et qui est déjà hypersollicitée et qui – oh, joie! – a déjà débordé dans sa première année, pour ce qui est de l'échangeur. Alors, on espère que vous puissiez y penser parce que nous, on a peur à nos caves.

910

915

Et si c'est un projet de qualité pour la cité universitaire, c'est un projet immense pour Montréal et on a l'impression que c'est traité comme un petit projet d'arrondissement plutôt

920 qu'un apport au développement de l'ensemble de la Ville et on espère que l'envergure qui lui sera donnée, qui lui revient, parce que pour Parc-Extension, c'est un peu gros cette consécration de son enclavement, gros comme un camion de voirie. Merci.

LE PRÉSIDENT :

925 Merci beaucoup, Madame Lacelle. Alors, je pense qu'on vient d'avoir une table abondamment dressée, finalement l'Université a parlé plus longtemps que je pensais mais il y avait beaucoup de précisions sur votre projet, de sorte que ça fait une heure et quart de discours. Alors, faisons une pose santé de 15 minutes et ensuite, on reviendra en ouvrant l'intervention de chacun. Merci.

930

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

935 Alors, j'ouvre l'atelier donc aux interventions, mes panélistes auront sans doute des choses à rajouter puis j'imagine que l'Université va vouloir répondre à quelques attentes qui ont été marquées ainsi que, sans doute, l'arrondissement d'Outremont ou la Ville centre.

940 Je vous demande d'être le plus concis possible et de, moins de faire votre mémoire, parce que le mémoire viendra, que d'essayer de scruter et de comprendre les tenants et aboutissants ou d'aller vérifier un certain nombre de choses auprès éventuellement de nos panélistes pour améliorer la compréhension et éclairer les débats sous-jacents à ce qu'on aborde ce soir.

945 Alors, s'il y a des personnes qui veulent s'exprimer. Bonsoir, Monsieur.

M. OSCAR RAMIREZ :

950 Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur. Mon nom c'est Oscar Ramirez, je ne viens pas à mon nom personnel, mais un représentant au groupe des personnes ici, c'est le soccer à Outremont.

LE PRÉSIDENT :

955 Le soccer...?

M. OSCAR RAMIREZ :

960 Le soccer à Outremont, c'est ça que je veux... je viens représenter 1 100 joueurs de soccer actuellement cette année et 100 bénévoles. Ça fait que ça fait à peu près 1 200

personnes à Outremont qui sont impliquées dans le soccer. Ça, pour moi, c'est important de signaler ça.

965 Mon commentaire concernant le projet c'est le suivant : c'est qu'anciennement, on avait deux terrains de soccer, aujourd'hui on a juste un terrain de soccer. Je suis content aujourd'hui d'avoir entendu six fois le mot « soccer », je suis vraiment content.

LE PRÉSIDENT :

970 Vous les comptez quand ils passent?

OSCAR RAMIREZ :

975 Oui, chaque fois que j'ai entendu le mot soccer, là, pour moi c'était un but.

Autre chose que j'aimerais juste mettre à votre attention, c'est qu'actuellement le soccer et la Fédération du soccer du Québec, ils viennent avec des règlements assez stricts pour la dimension du terrain et pour la façon qu'il faut équiper un terrain de soccer.

980 Ma proposition c'est que s'il vous plaît, que les personnes qui sont en charge du dossier, je sais qu'on parle de quelque chose de très préliminaire, de prendre en considération les réglementations qui s'en viennent sur un terrain de soccer.

985 Une autre chose aussi que j'ai entendue aujourd'hui, bien que je savais déjà, c'est que c'est un projet qui s'en vient pour 20 ans, on va faire un projet sur 20 ans. Actuellement, à Outremont, comme je disais tantôt, on a 1 100 joueurs de soccer et chaque année on compte sur 10% de la population du soccer que ça augmente; 10% chaque année en moyenne. Si on vient avec 1 600 personnes de plus, bien on peut compter pour peut-être 12% ou 13% de plus de joueurs de soccer. Ça fait que si on attend peut-être 10 ans avant d'avoir un terrain de soccer, je pense qu'on va avoir de la misère.

990 L'autre chose importante à dire, c'est qu'actuellement, à partir de 13 ans, on n'a pas les installations sportives ici pour le soccer. Le terrain qu'on a, le beau terrain qu'on a c'est pour des 7 à 7 et la réglementation qui vient du Québec c'est vraiment... on n'est pas là-dedans.

995 Ça fait qu'il faudrait, je ne sais pas s'il y a une façon de pouvoir faire quelque chose dans le terrain, je ne sais pas s'il y a une façon de pouvoir construire des terrains – comment je peux m'exprimer – des terrains plus pour une période de temps en attendant les vrais terrains de soccer.

1000 J'étais content d'entendre l'Université de Montréal qui disait aussi que probablement un terrain intérieur serait une bonne idée. Le soccer actuellement au Québec, on y joue 12

mois par année. C'est vraiment quelque chose, c'est le sport que dans une période de temps aussi courte, il y a eu autant de popularité.

1005

Une autre chose aussi qu'il faudrait peut-être penser, on n'est pas dans le LEED là-dedans, mais le stationnement; le stationnement autour d'un terrain de soccer. Actuellement, on fait partie de Lac St-Louis et ça veut dire que tout le monde qui vient de l'Ouest de l'île, ils viennent jouer avec nous autres. Ça fait que ces personnes-là, malheureusement, ils viennent en auto ou viennent des autobus, ça fait qu'on a besoin de place où on peut garer nos voitures. Je sais que c'est le stationnement du centre communautaire qui est échangé, sauf que quand même c'est un petit peu loin à moins avis pour des enfants, pour 20 enfants qui arrivent pour aller au soccer.

1010

1015

Je m'excuse, j'ai quelques notes ici en plus, je vais essayer le plus vite possible. Aussi, la sécurité du terrain; j'ai vu que dans le projet où est-ce qu'est le terrain de baseball, il y a certaines places où est-ce qu'on voit qu'on est trop proche du trottoir. Déjà, avec le parc Beaubien, on a des problèmes avec les balles qui vont sous le viaduc, sur la rue Stuart. J'imagine que là, c'est des rues très passantes, il faudrait avoir un contrôle de ça; et une autre chose aussi, c'est qu'un terrain de soccer, on peut augmenter les heures d'utilisation en l'éclairant. L'éclairage, ça peut être très important parce que les plus vieux peuvent jouer plus tard.

1020

Moi, je sais qu'actuellement on joue au soccer dans les soccers intérieurs jusqu'à minuit, une heure du matin. Je ne dis pas que c'est ça qu'il faut faire là, mais on peut allonger les heures du soccer.

1025

Grosso modo, mon intervention s'arrête là. Merci beaucoup.

1030

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Ramirez. Est-ce que vous avez un commentaire sur... Est-ce que vous êtes en dialogue avec monsieur Ramirez ou son organisation sur les besoins de soccer des joueurs du coin, oui?

1035

M. ANDRÉ OLIVIER :

Oui. C'est sûr que, bon, monsieur Ramirez est un bénévole impliqué au niveau du soccer à Outremont. Le dialogue se fait à différents niveaux, il y a une commission consultative sur les sports, les loisirs, la vie communautaire à Outremont. C'est un lieu de dialogue aussi au niveau de ces besoins-là.

1040

1045 Je mentionnais tantôt aussi, les discussions qu'on a avec l'Université de Montréal aussi, sur un autre plateau, et qui pourraient satisfaire ce genre de besoin. Ça fait qu'il y a différents paramètres à analyser dans l'offre de services qu'on a.

1050 C'est sûr que le soccer, vous le savez, au cours des dernières années, des 10 dernières années, c'est une activité qui était en explosion, exponentielle au niveau de la participation et aussi, bien c'est ça, les plateaux à offrir, c'est sûr qu'au niveau de l'ensemble, là, ce n'est pas un problème mais une problématique unique à Outremont. On le sait, c'est à travers le Québec qu'on a cette problématique-là et on doit faire en sorte d'analyser les différents paramètres et ces besoins-là ont été exprimés et on tient compte. Et c'est aussi, comme je veux vous dire, au niveau du Conseil de l'Arrondissement aussi c'est une préoccupation, là, qu'on veut satisfaire ces besoins-là.

1055

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a du soccer dans votre table à dessin, Monsieur Chabot?

1060

M. ALEXANDRE CHABOT :

1065 Bien, le premier exemple est celui que donnait monsieur Olivier. On a des équipes de soccer universitaire, particulièrement notre équipe féminine qui, l'an dernier, a fini, si ma mémoire est bonne, deuxième au Canada. Donc, du soccer de très haut niveau mais là aussi, effectivement, il y a des besoins.

1070 Terrain Bellingham dont parlait monsieur Olivier est juste adjacent au CEPSUM là, au bout de Vincent d'Indy et pourrait répondre à ces besoins-là. Et il est clair que dans Outremont, dans nos différents scénarios de plateaux sportifs, toute la question de terrain de soccer intérieur répondrait à des besoins pour l'Université et je comprends que ça serait aussi le cas pour l'Arrondissement, donc ça encourage à poursuivre la réflexion en ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

1075

Merci. Monsieur?

M. MARC DUMONT :

1080

Bonsoir, Monsieur Beauchamp, Marc Dumont de Outremont, de la rue Outremont.

C'est une question, une simple question que je poserais et qui a peut-être été répondue, j'ai raté le début de la séance, une question au sujet de la surface occupée par les parcs, la surface totale. Je pose la question parce qu'on a souvent évoqué des chiffres, mais

1085 jamais les mêmes durant toutes les séances, les chiffres allant de 15% à 20% de la surface disponible.

1090 Là, dans ce 15% à 20% là, j'aimerais savoir pourquoi il va de 15% à 20%, d'une part, et d'autre part qu'est-ce que ça inclut; est-ce que ça inclut entre autres les pelouses des pavillons universitaires, les cours intérieures, les choses que les gens n'utiliseront jamais? Comme quand le maire Drapeau disait à l'époque : « Montréal est une Ville très, très, très verte, parce qu'il y a beaucoup de pelouse individuelle. » Alors, est-ce qu'on fait ce genre de calcul-là? Et d'autre part, quand on parle de 15% à 20%, est-ce que c'est net? C'est-à-dire en plus de ce qu'il y a actuellement, ou s'il faut se dire que c'est 15% incluant le terrain de baseball qui existe actuellement et le terrain du parc à chien qui existe actuellement?

1095 Alors, si on dit que c'est 15%, ce n'est peut-être pas 15% de plus que ce qu'on a actuellement d'espaces verts ou d'espaces d'équipements collectifs, c'est peut-être 15% d'une surface qui est là, mais qui est tout simplement un déplacement de terrain qui est parfaitement disponible actuellement pour la communauté.

1100 Donc, j'aimerais qu'on me précise exactement le calcul qui est utilisé pour quand on fait la quantification des espaces, entre guillemets, verts, et incluant le terre-plein puis les pelouses.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, Monsieur Chabot? Je pense que la question est claire.

1110 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui, tout à fait. La question est très claire. Quand on parle des espaces verts on parle des espaces verts publics. Donc, des parcs, des terrains qui sont cédés à la Ville pour fins d'aménagement de parcs, ce que vous retrouvez essentiellement ici, là, en vert foncé; donc la promenade est la reconfiguration du pôle communautaire.

1115 La différence entre le 15% et le 20%, lorsqu'on parle de 15%, c'est 15% d'espaces verts publics, toujours, du terrain du Canadien Pacifique. Donc, le terrain actuel du CP où il y a zéro espace vert, de cette superficie totale là, 15% est cédée à la Ville pour fins de parcs. Je rappelle que...

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Indépendamment des pelouses?

1125 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

1130 Oui, les terrains, les pelouses, là, c'est ce qu'on retrouve en vert pâle, là. C'est toujours, quand on expliquait, les terrains institutionnels, nos propriétés; on ne les comptabilise pas là-dedans, elles s'ajoutent. S'il y a des cours intérieures, des fontaines, des aménagements sur les terrains de l'Université, c'est en surplus. Et d'ailleurs, ce qui nous amène à dire que le 35% à 40% de l'ensemble du site va être vert. Si je combine les espaces verts publics au terrain de l'Université, on est plus dans du 35%, 40%. Mais restons sur les terrains d'espaces verts publics, donc un ajout de 15% à même les terrains du CP, et si on prend l'ensemble du projet, des superficies et là, c'est là qu'on arrive à 20%.

1135 En termes de superficie ou de mètres carrés c'est 47 831 mètres carrés d'espaces verts, de terrains publics, là, parcs supplémentaires qui sont pour l'ensemble du projet, de superficie.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Alors le 20%, lui, comprendrait les deux parcs : le parc canin et le terrain de...

1145 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

1150 Exact. Mais il faut comprendre que même sur les terrains Ville, il y a des ajouts, là. Par exemple, ici, c'est un stationnement actuellement ici, donc ce stationnement-là est reconverti et reverdi, mais effectivement, le 20%, là, il y a des parcs qui sont relocalisés.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

1155 **M. MARC DUMONT :**

Je m'excuse, il doit y avoir quelque chose qui m'a échappé. Quand on relocalise le parc de baseball et le parc canin, est-ce qu'on dit qu'on verdit davantage avec ça?

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, il a dit qu'il était déplacé, sauf qu'il y en a un de plus, qui est celui du stationnement, qui lui s'ajoute et qui n'existait pas, et qui devient un espace vert.

1165 **M. MARC DUMONT :**

C'est le parc canin.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, le parc canin est déplacé.

1175 **M. MARC DUMONT :**

Il est ici actuellement, le parc canin, là, et on le relocalise ici. Actuellement, ici, c'est un stationnement, c'est un stationnement municipal de 63 ou 64 cases qui elles se retrouvent sous le viaduc Rockland. C'est exactement ce que je veux dire, c'est-à-dire que c'est un déplacement et il n'y a pas une création de parc. C'est un déplacement de parc, là, si je me comprends bien.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a un déplacement, si j'ai compris, il y a un déplacement du terrain de soccer et du parc canin.

M. ALEXANDRE CHABOT :

Mais il y a un gain net en terme de superficie.

1190

M. MARC DUMONT :

Combien? C'est ce que je vous demande, Monsieur, tout simplement.

1195 **M. MICHEL DUFRESNE :**

On peut sortir le tableau. Peux-tu me donner la diapositive 35, s'il vous plaît?

Alors, ce que vous avez d'existant en ce moment, donc c'est le terrain de baseball, le jardin communautaire, le mini-parc, le parc canin qui représentent 18 000 mètres carrés. Ça, c'est ce qu'il y a actuellement dans l'actif municipal avoisinant.

Alors, ce qui est modifié ou ce qui est proposé : le terrain sportif est plus grand, parce qu'on a un terrain de baseball plus important – bien, en fait, pas juste le terrain de baseball mais le périmètre du terrain de baseball, on parle de 12 000 mètres carrés. Le jardin communautaire reste pratiquement le même, l'aire de jeu est réduite mais elle est comparable à trois aires de jeux qui existent dans Outremont, qui est 700 mètres carrés. Le parc canin est de 7 400 à disons 4 000 mètres carrés, 3 800 mètres carrés...

1210 **M. MARC DUMONT :**

La moitié, quoi.

M. MICHEL DUFRESNE :

1215

Et la portion de la promenade, qui est dans la partie ville et non pas dans la partie du CP, représente 6 400. Donc, déjà actuellement, vous passez de 18 000 à 24 000 mètres carrés, s'ajoute à ça la promenade de l'UDM, donc la partie qui est dans le CP et d'autres terrains, là, qui sont à l'intérieur de ça, pour un total de 23 000. Donc, globalement vous avez

1220

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais dans l'argumentation de monsieur, ce n'est pas 47 800 de terrains supplémentaires puisqu'il faudrait soustraire les terrains qui existent déjà.

1225

M. MICHEL DUFRESNE :

Oui. Le supplémentaire, vous l'avez ici, c'est un gain de 29 000 mètres carrés supplémentaires à des fins de parcs publics.

1230

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

1235

M. MARC DUMONT :

Ce qui inclut la fameuse promenade.

1240

M. MICHEL DUFRESNE :

Bien entendu, puisque ce sera cédé à des fins publiques dans le patrimoine parcs d'Outremont.

1245

M. MARC DUMONT :

Bien sûr, minéralisé.

1250

M. MICHEL DUFRESNE :

Pardon?

M. MARC DUMONT :

1255

Minéralisé.

M. MICHEL DUFRESNE :

1260

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1265

Non, on ne le commentera pas, là.

M. MICHEL DUFRESNE :

1270

Non, mais excusez. Je peux vous répondre, il n'y a qu'une seule partie qui est proposée minéralisée, c'est la partie centrale qui est la place civique, qui représente peut-être le cinquième de la promenade sur la totalité de la promenade.

1275

M. MARC DUMONT :

C'est bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

1280

Merci. Ce document-là est dans l'étude qui a été déposé?

M. ALEXANDRE CHABOT :

1285

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1290

Oui, très bien. Monsieur?

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

Bonsoir, bonjour, Monsieur le président.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez me répéter votre nom?

1300 **M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

Oui, Stefan Pleszczyński.

LE PRÉSIDENT :

1305 Merci. C'est un nom tellement facile à écrire à part de ça.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

C'est tellement facile.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, Monsieur.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

1315

Je suis résidant d'Outremont. Je viens avec une suggestion mais avec quelques questions, puis toujours avec ce feeling de faire appel au commun bon sens. C'est que je regarde cette map et différentes versions de cette map depuis un bout de temps, j'écoute, et je me dis : bien, écoutez, encore une fois, là, on parle d'un ajout de personnes qui utilisent un secteur de notre ville d'Outremont, notre Arrondissement, qui est à peu près pratiquement 40% de la population d'Outremont qui est ajouté tout d'un coup, dont 2 500 à peu près de nouveaux résidants, ce qui est à peu près un 10% de résidants de plus.

1320

Et à part de la promenade qui est une très belle chose mais que quelque part – je ne suis pas le seul à sentir ça, beaucoup de gens le sentent – c'est très beau, mais c'est un genre d'espace vert esthétique, qui est quelque chose qui est très joli, qui ajoute beaucoup, je pense, à l'aspect du projet, mais qui n'est pas ce qu'on considérerait normalement un parc, de la façon que les autres parcs à Outremont sont, un parc à usage multiple.

1325

Ça fait que j'ai une proposition mais, tu sais, pour en revenir à ça, c'est que quand on parle d'ajouter 12 000, 13 000 utilisateurs d'une région comme ça, où est-ce qu'au nord de Van Horn on a finalement juste le parc Kennedy et le parc de baseball, c'est une densité énorme. C'est toujours le même problème, on revient toujours à la densité.

1330

Juste un exemple : la piscine. Monsieur Olivier, vous avez mentionné la piscine. Je ne sais pas si vous allez à la piscine depuis deux, trois ans durant le jour, mais cette piscine-

1335

là, depuis qu'il y a eu fusion avec la Ville, a changé. C'est rendu un endroit extrêmement achalandé, à part des premiers 15 minutes puis des derniers 15 minutes de la journée, là, c'est plus que plein. Et ce qui me vient en tête, moi, je ne sais pas si vous connaissez la question : que si quelqu'un, si un homme perd un cheveu à la fois sur la tête, à quel moment donné, quel poil va faire en sorte qu'il est chauve.

Puis cette question-là, moi, je l'amène à la piscine. C'est qu'en ajoutant du monde dans cette piscine-là, à quel moment donné, puis en les entassant, à quel moment donné les humains deviennent des sardines? Je ne le sais pas c'est quand, ça, mais c'est déjà rendu extrêmement dense, c'est plein.

Et là, on parle de 2 500 autres résidants juste à côté et d'étudiants et d'utilisateurs qui sont à 12 000. C'est sûr qu'avec une piscine pas loin, il y a des étudiants qui vont vouloir aller là. Alors il y a un problème.

Ah, oui, je voulais juste vous lire une petite affaire, ce n'est pas long. C'est parce que j'ai été sur le site de la Ville d'Outremont juste pour voir, je voulais savoir combien on avait de parcs exactement et la superficie. Je n'ai pas trouvé la superficie mais ça c'est l'introduction à la ville d'Outremont, à l'Arrondissement. En tout cas c'est un extrait :

« L'arrondissement d'Outremont se caractérise par son cadre verdoyant, ses nombreux parcs et sa qualité de vie exceptionnelle qu'il offre à sa population. Depuis la fondation d'Outremont, les élus, avec l'aide des citoyens et des citoyennes, veillent à ce que la beauté naturelle du site soit mise en valeur et préservée. Caractérisée par une végétation luxueuse, Outremont abrite une superbe forêt urbaine, de nombreux parcs et jardins fleuris. Les parcs d'Outremont sont là pour le plus grand plaisir de la collectivité et constituent autant de cadres verdoyant pour la promenade contemplative ou d'agrément, la récréation familiale ou sportive, en toute saison. »

C'est très beau tout ça et c'est vrai, ça fait partie d'Outremont. Moi, quand je suis arrivé, j'avais 21 ans, avec mon petit gars, mon petit bébé dans l'auto puis ma blonde, on s'est promené à Montréal, on ne connaissait pas la Ville, et on est arrêté à Outremont parce que c'était magnifique. Et on habite depuis ce temps-là, ça fait 24 ans que je suis ici.

LE PRÉSIDENT :

Ah! On va savoir votre âge.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

Mais je dis ça parce que si on veut, et je pense que le désir est là, je ne pense pas que le projet est à la hauteur du désir mais le désir est de faire un interface qui peu être bien

1380 avec le quartier, le quartier qui serait juste à côté de l'Université. Et pour faire en sorte, je crois qu'il faut regarder ça avec un bon sens, en se disant : O.K. Il y a beaucoup de nouveaux gens, de nouvelles personnes qui vont être là, et la promenade c'est très joli mais ça ne suffit pas.

1385 L'idée que j'allais proposer c'est qu'on a... il y a question d'échange de terrains, que j'ai entendu parler, que l'Arrondissement veut céder les Travaux publics, déménager les Travaux publics puis céder cette place-là pour... Finalement, ce que je vois, c'est du développement de maisons.

1390 Ce que je propose, c'est pourquoi ne pas prendre cet endroit-là, qui est un endroit en ce moment qui n'est pas des bâtiments – bien, il y a quelques bâtiments qui seraient déplacés – mais qui est un endroit assez grand, qui est tout près du centre ici, et du même côté, finalement, que les autres choses sportives, qui serait en angle avec le parc Kennedy et pourquoi pas en faire un parc à usage multiple. Un parc un peu comme dans le style des dix autres parcs qui sont à Outremont, comme Saint-Viateur, comme Beaubien.

1395 Parce que la promenade, c'est un autre type; c'est très joli mais c'est esthétique. Ce n'est pas un parc comme la nature même de ce quartier. Et ce quartier est particulier, je reviens toujours à ça parce que, je veux dire, c'est notre quartier, ce n'est pas le même quartier... ce n'est pas Côte-des-Neiges. Je veux dire, le prix de ma maison n'était pas le même qu'à Côte-des-Neiges, les taxes ne sont pas les mêmes, ce n'est pas là qu'on habite.

1400 Ça fait que si on veut faire une interface qui poursuit d'une façon plus ou moins naturelle la nature du quartier, pourquoi pas redonner quelque chose, non seulement au quartier mais aux nouvelles personnes qui sont censées vivre là et aux étudiants et au campus aussi. Un vrai parc, un autre, ce n'est pas trop. Dans le pourcentage, ce n'est vraiment pas trop penser que d'ajouter un autre parc dans ce secteur-là qui, je pense, serait bienvenu et qui aiderait dans ce genre d'acceptation et de vie mutuelle avec des nouveaux voisins. Merci.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Dites-moi, le représentant d'Outremont, est-ce que vous avez observé une fréquentation accrue de la piscine que monsieur évoque là? Est-ce que cet équipement-là qu'il évoque, est-ce qu'il est surutilisé actuellement?

1415 **M. ANDRÉ OLIVIER :**

1420 Au niveau de la fréquentation de la piscine, c'est sûr que dans les pointes de canicules, puis ce n'est pas uniquement à Outremont, c'est les autres équipements aquatiques sont utilisés intensivement.

1425 Depuis les dernières années, il y a eu des interventions qui ont fait, qui ont favorisé l'accès à la piscine, autant au niveau des équipements. Des chaises longues ont été ajoutées pour la clientèle, des parasols pour les usagers aussi, et aussi au niveau de la tarification, la carte de bain a été diminuée quand même de 35%. Ce qui a fait que ça a eu un impact positif, parce qu'on veut que nos équipements soient accessibles et ça a eu un impact positif sur l'accessibilité de cet équipement-là.

1430 On a des règles à suivre, on est régi, vous le savez, au niveau de la réglementation provinciale, le règlement qui vient d'être modifié au mois de janvier, et il y a des capacités limites à atteindre. C'est sûr, quand on atteint cette capacité limite, on ne peut pas accepter d'autres baigneurs. Et, bon, c'est arrivé quelques fois que cette capacité-là a été atteinte au cours des dernières années, mais c'est surtout au niveau... en pointe, en canicule.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. On ne parlera pas de la mesure de sardine, c'est en dehors de notre propos.

1440 **M. ANDRÉ OLIVIER :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1445 Est-ce que, Monsieur Gagnon, est-ce que l'allusion à ce terrain échangé avec l'Université, est-ce qu'une hypothèse de parc a déjà été étudiée ou envisagée là-dessus?

M. LUC GAGNON :

1450 Il faut comprendre que l'échange de terrains porte sur le terrain actuellement occupé par les ateliers municipaux, donc par la cour de voirie d'Outremont. Ce terrain-là serait cédé...

LE PRÉSIDENT :

1455 Ah, c'est celui-là.

M. LUC GAGNON :

1460 Oui, il serait cédé à l'Université pour qu'elle puisse y accomplir son programme fonctionnel. On connaît les besoins de l'Université, ça a été présenté à plusieurs reprises et ce terrain-là entre dans l'ensemble du site qui va être développé à des fins institutionnelles.

1465 Donc, pour répondre précisément à votre question, il n'y a pas eu de scénario qui a
été établi pour convertir ce terrain-là à des fins de parc. Il y a un ensemble de terrains ou une
superficie de parcs qui a été dédiée dès le départ dans la conception du projet. Le choix du
promoteur et auquel la Ville adhère, c'est de constituer essentiellement ce parc dans
l'espace central de la grande esplanade, auquel s'ajoute les équipements qui seront
relocalisés de part et d'autre du viaduc Rockland.

1470
LE PRÉSIDENT :

1475 Merci. Monsieur?

M. ALBERT AUBRY :

1480 Bonsoir, Albert Aubry d'Outremont, avenue Outremont. Juste un suivi sur la densité.
Je pense comprendre pourquoi, parce que les architectes ont un défi particulier avec la
densité. À l'Université, je pense qu'ils mettaient le plus de monde possible dans une
Volkswagen puis 30 ans plus tard, bien, c'est 10 000 personnes dans trois kilomètres carrés.
C'est le défi des architectes.

1485 Moi, j'ai juste une question par rapport aux équipements, c'est les équipements qu'on
ne voit pas présentement, puis ça m'inquiète un peu. Je me demandais si on allait retrouver
des antennes puis des soucoupes paraboliques sur ces toits-là, pareil comme on peut voir
sur les édifices Rockhill près de l'Université de Montréal. Ça c'est des antennes qui amènent
beaucoup de revenus à ces édifices-là, puis je suis certain que l'Université va avoir besoin
1490 de revenus puis c'est une façon d'avoir des revenus.

 Est-ce qu'il y a des règlements qui empêchent ça ou bien on peut se retrouver
éventuellement avec ce décor d'arbre de Noël en pleine belle saison d'été? Merci.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. Alors, est-ce qu'il y a des prévisions d'installer comme ça des antennes
paraboliques ou des soucoupes ou autres choses sur les équipements prévus?

1500 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

 Ce qui est permis ou pas, et clairement la réponse est non, et tout est clairement
balisé dans le règlement de PIIA. Nos collègues de l'Arrondissement pourront l'expliquer
plus en détail, là, mais tout ce qui est permis ou pas sur les toits, par exemple les

1505 ascenseurs, tout est excessivement encadré et balisé et, non, on ne reproduira pas... en fait, on n'est pas responsable de ce qui s'est passé à Rockhill, là, mais ce qu'on connaît sur Côte-des-Neiges, ce n'est pas du tout notre intention.

LE PRÉSIDENT :

1510

Très bien. Du côté d'Outremont, est-ce que vous pouvez faire le point sur les contraintes, soit par la Ville centrale, soit par l'Arrondissement?

M. LUC GAGNON :

1515

Bien sûr, Monsieur le président. Oui, on recherche actuellement l'article en question, on pourrait le citer plus tard, mais il y a une disposition effectivement dans le règlement qui se préoccupe de ces questions-là, l'idée étant d'assurer que la hauteur limite qui est fixée est la hauteur hors tour. C'est-à-dire qu'on n'ira pas par-dessous cette hauteur-là rajouter des éléments techniques comme les antennes auxquelles monsieur faisait référence.

1520

On a été préoccupé par cet aspect-là puis on l'a intégré dans le règlement.

LE PRÉSIDENT :

1525

Et il est prévu qu'il n'y en aurait pas.

M. LUC GAGNON :

1530

C'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Très bien. Oui?

1535

MME ISABELLE GIASSON :

Bonsoir, Isabelle Giasson. Je n'ai pas de question mais j'ai quelques commentaires concernant la promenade.

1540

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1545

Mme ISABELLE GIASSON :

1550 Mon premier commentaire consiste en l'emplacement de la promenade. Je trouve que c'est assez étonnant que l'Université de Montréal ait choisi de localiser cette promenade carrément à l'extérieur de son site, alors qu'ils auraient pu le mettre carrément au centre et tourner leurs bâtiments vers la promenade, vers l'intérieur, ce qui aurait été un plus intéressant pour eux de s'emparer de l'espace, de ces espaces verts. Je trouve que c'est carrément généreux de leur part de l'avoir prévu en périphérie de leur site, de manière à ce que ça puisse servir à la fois d'un écran mais aussi d'une zone d'union entre les deux, soit l'Institution et la Ville.

1555 Donc, le commentaire que je voulais apporter, c'est que je trouve que c'est quand même généreux de leur part de l'avoir fait de cette manière.

1560 L'autre commentaire que j'aimerais apporter c'est concernant la clientèle qui va utiliser les espaces verts de cette promenade. Il faut se rappeler qu'à l'Université de Montréal, la majorité des étudiants sont à l'école du mois de septembre au mois d'avril et ils fréquentent l'école principalement le jour. Normalement, une communauté dans une ville utilise le parc plutôt le soir, la fin de semaine, parce que le jour les gens travaillent, puis les enfants vont à l'école et ils l'utilisent de façon plus extensive l'été.

1565 Alors, je considère qu'on a ici un beau projet de mixité des usages et mixité de la clientèle par rapport à une combinaison tout à fait favorable pour profiter pleinement des espaces et pour les rentabiliser également. C'est tout.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que du côté de l'Université, est-ce que vous avez des prévisions de fréquentation là-dessus? Est-ce qu'il y a d'autres exemples que vous avez étudiés qui permettent de fonder...

1575 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

1580 Bien, c'est-à-dire qu'on n'a pas, toujours pour les mêmes raisons – comme la programmation définitive n'est pas arrêtée. C'est difficile d'avoir des réponses précises quant à la fréquentation, mais si on se reporte sur le campus, c'est clair que l'été le taux d'occupation – prenons de nos résidences étudiantes – est beaucoup plus bas et c'est vrai pour l'ensemble de nos installations.

1585 Donc, je pense que madame a raison. Il risque d'avoir très peu de concurrence avec les activités existantes et je pense que c'est des clientèles qui effectivement, en bonne partie à tout le moins, peuvent être complémentaires quant à l'utilisation et à l'usage des infrastructures.

LE PRÉSIDENT :

1590 Oui, Monsieur Côté, vous voulez commenter?

M. ROGER CÔTÉ :

1595 Et j'en profiterais sur ce thème-là, à savoir : est-ce que l'esplanade va être considéré comme un parc? Parce qu'il y a des règlements de la Ville de Montréal qui excluent la fréquentation d'un parc après 11 h. Alors donc, est-ce que l'esplanade est un parc ou c'est un aire ouverte, une rue verte?

LE PRÉSIDENT :

1600 Ça doit être la Ville qui doit répondre j'imagine?

M. LUC GAGNON :

1605 C'est ça. Là, présentement, c'est ça, c'est à l'état de projet. La définition de parc comme telle n'est pas encore fait présentement. Ça fait qu'au niveau de la gestion des heures d'utilisation, ça va être à définir avec le partenaire et la Ville de Montréal. Ça fait que présentement, c'est ça, c'est encore à l'état de projet.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le statut et la nomination ne sont pas encore finalisés.

M. LUC GAGNON :

1615 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1620 Très bien. Madame, bonsoir.

MME CHRISTIANE LEFEBVRE :

1625 Bonsoir, Monsieur le président, Christiane Lefebvre, résidante de la rue Bates. Alors, j'ai assisté à quelques soirées d'informations et de consultation et je n'ai pas entendu parler beaucoup des résidants de la rue Bates. Donc, je me sens un peu...

LE PRÉSIDENT :

1630 On a beaucoup parlé de la rue Bates, mais pas beaucoup de ses résidants.

Mme CHRISTIANE LEFEBVRE :

1635 Non, c'est ça. C'est toujours la rue Bates, en fait, c'est comme un peu le fond de cour, là, ça se passe de l'autre côté du viaduc Rockland et puis ce qu'on ne veut pas dans le projet de l'Université ou dans Outremont, on va faire passer ça sur la rue Bates.

1640 Alors, moralement je me suis sentie un peu obligée de prendre la parole un peu au nom des copropriétaires du Phénix, qui ne sont pas ici, mais à qui je vais rapporter quand même les propos de cette assemblée.

1645 Toutefois, en début, je voudrais dire que les gens de la rue Bates, les gens du Phénix sont excessivement heureux de voir un projet enfin occuper la cour de triage. Tout le monde se plaint depuis des années des bruits à cause des trains qui font des changements durant la nuit, alors spécialement les gens qui sont du côté nord de la rue Bates, du côté nord du Phénix, ces gens-là souffrent énormément des bruits des trains. Donc, c'est un projet qui est très positif à cet égard-là.

1650 Je ne veux pas rentrer dans les grands débats aussi d'idées et les grandes lacunes du projet, je pense que madame Nicole Lacelle a parlé de l'enclavement du projet et du manque de communication avec les arrondissements environnants et je pense que c'est un problème majeur.

1655 Il y a peut-être un autre problème majeur, mais je n'ai pas vraiment de solution, que je voudrais souligner, c'est le viaduc Rockland lui-même, qui est une infrastructure excessivement désuète et qui n'a pas été vraiment étudié. Je pense que monsieur Gagnon a mentionné que la Ville commençait à se pencher sur la chose, c'est excessivement coûteux.

1660 C'est quand même surprenant, avec un projet majeur comme celui-là, de ne pas envisager ou de ne pas étudier des solutions à plus long terme. Il y a effectivement beaucoup de terrains qui pourraient être récupérés, on en a parlé hier soir, mais je veux juste le souligner, je n'ai pas vraiment de solution à ça.

LE PRÉSIDENT :

1665 À ma connaissance, Madame, sur Rockland, il me semble qu'on a dit qu'il serait refait et donc repensé, réajusté à la situation nouvelle.

Est-ce que je me trompe, Monsieur Gagnon?

1670 **M. LUC GAGNON :**

Oui, ce que j'ai dit, Monsieur le président, c'est qu'il y a une étude qui est en démarrage ou démarrée, qui étudie tous les scénarios possibles pour la réfection du viaduc, que ce soit dans son état actuel, dans sa mise à terre, dans sa mise en souterrain, par exemple, et tous les scénarios vont être regardés.

1675

LE PRÉSIDENT :

Donc, on repart à neuf, c'est un concept nouveau, complet qui va être élaboré.

1680

M. LUC GAGNON :

C'est ça. Ce n'est pas seulement qu'une remise à jour, là. Ces travaux-là ont déjà été faits en 2006 pour sécuriser le viaduc; je le répète, il est sécuritaire mais il reste que comme toute chose qui commence à vieillir, évidemment la loi de la gravité peut faire son effet et puis c'est donc important de s'assurer de sa réfection.

1685

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je pensais que vous aviez fini mais vous aviez soif. Alors, oui?

1690

Mme CHRISTIANE LEFEBVRE :

Non, j'avais soif. Là, je commence. Excusez, je ne suis pas habituée de ces grandes assemblées-là.

1695

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, je vous écoute, Madame.

1700

Mme CHRISTIANE LEFEBVRE :

Il y a des gens tellement articulés, là, c'est quand même impressionnant de parler comme résidant, puis je voudrais parler des préoccupations plus détaillées, si je veux, d'un résidant de la rue Bates. Alors, l'absence...

1705

LE PRÉSIDENT :

Ça ne vous empêchera pas de préparer un mémoire, si vous voulez venir nous le présenter.

1710

Mme CHRISTIANE LEFEBVRE :

Ah, éventuellement, mais je vais essayer d'être quand même...

1715

LE PRÉSIDENT :

Mais dites-moi vos premières perceptions.

1720

MME CHRISTIANE LEFEBVRE :

Il y a une absence totale de végétation sur la rue Bates comparativement au reste d'Outremont qui est magnifique, que tout le monde vient rester à Outremont pour sa nature et son couvert végétal.

1725

Alors, moi, je peux vous parler du changement de la rue Bates. J'ai acheté un condominium il y a 15 ans, depuis 15 ans il y a des constructions autour de chez moi. Ça se densifie, maintenant j'appelle ça le petit Manhattan. Il y a deux semaines, il y a une résidence pour personne âgée qui a commencé à démolir le Laboratoire Renaud. Alors, on a un nouveau huit étages qui se construit.

1730

Quand j'ai vu le projet d'aménagement et j'ai vu ces deux grands espaces verts autour du viaduc Rockland, j'étais très contente. Alors, j'ai dit : mon Dieu! On va avoir de la verdure autour de notre affreux viaduc, qui est vraiment déplaisant, visuellement et pratiquement.

1735

Malheureusement, je ne sais pas si vous considérez ça des espaces de vert, un terrain de balle et un parc canin? Il n'y a pas personne qui s'oppose au déplacement du parc canin, je ne comprends pas ça. J'étais même un peu déstabilisée. J'étais très déstabilisée par monsieur Routier ici qui, au contraire, était content de voir la venue du parc canin, alors que moi je pensais que c'était quelque chose de désagréable pour des résidents qui sont à proximité.

1740

1745

Les gens ne réalisent peut-être pas, il n'y a pas de bruit maintenant, parce que le parc canin est encerclé par le viaduc Rockland et les trains. Ça fait tellement de bruit qu'on n'entend pas les chiens. Mais si on amène ce parc-là près d'une rue résidentielle, je ne suis pas certaine que ce ne sera pas une nuisance. Premier point.

1750

Deuxièmement, ce parc canin déplace un stationnement qu'on a. Actuellement, il y a un problème majeur de stationnement sur la rue Bates. J'ai été très surprise dans les simulations de circulation que tout se faisait mais à l'est de la rue Bates. La rue Bates ne figurait même pas dans les simulations.

1755

1760 Le matin, quand je veux sortir sur la rue Bates vers 8 h, 8 h 30, c'est excessivement difficile, il y a beaucoup de circulation sur la rue Bates. En plus de ça, par où pensez-vous que les camions vont passer durant 20 ans qu'on va construire le projet de l'Université? Par la rue Bates parce que c'est vraiment la voie de camionnage.

Alors, ce n'est pas tellement le projet de l'Université que je remets en question, mais peut-être l'attitude de la Ville de Montréal et surtout l'arrondissement d'Outremont qui devrait peut-être voir à un développement plus harmonieux pour les résidants de la rue Bates.

1765 Ça résume à peu près mes préoccupations, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1770 Alors, pour quelqu'un qui est impressionné par une assemblée, vous vous tirez très bien d'affaire, Madame, merci.

Monsieur?

M. ALAIN LAMONTAGE :

1775 Bonjour, Alain Lamontagne, citoyen d'Outremont. C'est au sujet du parc canin. Là, ce que je comprends dans ce projet-là, c'est qu'il va y avoir plus de monde à Outremont puis, là, le parc canin qui est là actuellement va réduire de 50%. Donc, s'il va y avoir plus de gens ici, il va y avoir plus de chiens. Je ne comprends pas qu'on réduise le parc.

1780 L'autre truc, monsieur Arbour m'a déjà dit et a dit à d'autres personnes que quand un parc a un statut ça reste un parc. Là, ce que je comprends c'est que oui, ça reste un parc, mais on peut le déplacer. Est-ce que quelqu'un peut me répondre?

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va aller voir.

M. ALAIN LAMONTAGE :

1790 Comment ça se fait qu'un statut de parc peut disparaître comme ça?

LE PRÉSIDENT :

1795 Très bien, merci. Alors, est-ce que c'est la Ville de Montréal ou l'Arrondissement à propos de la dimension du parc canin? Je ne sais pas si vous avez des normes de fréquentation pour ce genre de parc là ou s'il y a des critères? Voulez-vous commenter?

M. ANDRÉ OLIVIER :

1800

Au niveau des normes de fréquentation, c'est sûr que présentement on n'a pas ces chiffres-là. C'est sûr que c'est au niveau de la superficie puis chaque parc canin, dépendamment de la densité de la population, il y a une fréquentation. C'est sûr que le parc canin est très occupé au niveau des citoyens d'Outremont.

1805

Au niveau du parc Pierre-Elliott Trudeau, parce que c'est le nom du parc qui entoure le centre intergénérationnel, présentement avec le projet qui est là, c'est que le parc canin, il est à l'intérieur du parc Pierre-Elliott Trudeau et le fait de le déplacer, c'est une nouvelle surface verte, un nouvel espace vert qui est présentement pas parc. Mais l'emplacement maintenant du parc canin est à l'intérieur du parc Pierre-Elliott Trudeau, comme le terrain de baseball et les jardins communautaires et aussi l'aire de jeux qui est adjacente ici au stationnement.

1810

LE PRÉSIDENT :

1815

Là, je voudrais comprendre ce que vous voulez me dire subtilement. Le statut de parc, monsieur demandait, est-ce qu'il y a un statut de parc et est-ce qu'un statut de parc peut changer?

1820

M. ANDRÉ OLIVIER :

À ce niveau-là, légalement, je ne peux pas vous répondre, vous donner l'information. Je peux vous dire présentement que le parc Pierre-Elliott Trudeau, le statut du parc encadre les équipements qui sont présentement le parc canin, le terrain de baseball et les autres...

1825

LE PRÉSIDENT :

Mais le parc Pierre-Elliott Trudeau demeure, lui.

1830

M. ANDRÉ OLIVIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1835

Est-ce qu'il demeure?

1840 **M. ANDRÉ OLIVIER :**

Oui.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a des éléments de ce parc-là qui sont déplacés?

M. ANDRÉ OLIVIER :

1850 C'est ça, qui est le parc canin, qui est déplacé, comme on l'indiquait, dans le stationnement adjacent à la rue Bates.

LE PRÉSIDENT :

1855 O.K. Au plan juridique, pourriez-vous me faire une note sur l'habilité de changer le statut d'un parc municipal? Oui, Monsieur Gagnon?

M. LUC GAGNON :

1860 Monsieur le président, on peut simplifier ça, je peux vous répondre tout de suite sur cette question-là, pour éviter cette note.

1865 Évidemment, quand on crée un parc, il y a un geste juridique qui peut être associé à la création de ce parc-là, c'est par le biais du zonage et du plan d'urbanisme où on met un P sur un plan, ou une tache verte sur un autre plan.

LE PRÉSIDENT :

1870 O.K. Et donc, ça peut être modifié?

M. LUC GAGNON :

1875 C'est le geste juridique. Ce qui est important de noter, oui, effectivement le Conseil de l'Arrondissement, le Conseil municipal peuvent, par décision, modifier le zonage et l'affectation du plan d'urbanisme qui prévoit la confirmation de ces parcs-là, mais évidemment ça donne place à un débat public. Donc, les gens peuvent se prononcer sur la pertinence de le faire, comme dans le cadre de la présente consultation.

1880

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Vous venez d'éviter une note, voyez-vous. Bon.

1885

Alors, bonsoir, Madame.

MME CATHERINE SEGUIN :

1890

Bonsoir. Catherine Seguin résidante de l'avenue Outremont à Outremont. En fait, je m'interroge sur la pertinence de la place minérale.

LE PRÉSIDENT :

1895

La place de quoi?

MME CATHERINE SEGUIN :

1900

La place minérale qui est prévue entre, je crois que c'est Wiseman et Outremont, donc c'est à peu près quelque chose comme entre 120 et 150 mètres de béton au milieu d'une promenade qu'on nous dit verte. Et en fait, je connais plusieurs exemples de places minérales qui ne fonctionnent pas et peut-être qu'il y en a qui fonctionnent, alors j'aimerais ça les connaître.

LE PRÉSIDENT :

1905

Très bien. Vous avez entendu la question?

M. MICHEL DUFRESNE :

1910

Oui. Je voulais juste référer à...

MME CATHERINE SEGUIN :

1915

Est-ce que je peux amener une précision?

LE PRÉSIDENT :

1920

Oui, Madame.

MME CATHERINE SEGUIN :

1925

Un exemple en Amérique du Nord, disons Canada, États-Unis, qu'on ne me dise pas quelque chose en Espagne, dans le sud.

LE PRÉSIDENT :

1930

Oui. Si c'est à Cannes, ce n'est pas en Amérique du Nord. Oui?

M. MICHEL DUFRESNE :

1935

Oui. Alors, bon, ce qui est prévu, qu'on va dire minéral, ce qui est proposé ou suggéré c'est que le cœur du campus qui est situé dans l'axe de Wiseman ou Outremont, là où se trouve dans le fond le corridor piéton liant les métros, c'est là qui, pour nous, serait un peu le lieu de convergence, là, l'arrivée des étudiants, le point de rendez-vous, et cetera. Donc, il se peut qu'il y ait une plus grande affluence dans ce secteur-là, donc ce qui implique qu'on propose peut-être une approche plus en dur qu'en vert.

1940

Ça ne veut pas dire que la surface est 100% bétonnée. Je pense qu'il faut plutôt comprendre qu'il y a certains matériaux qui auraient une certaine durabilité, contrairement aux secteurs avoisinants où ce qu'on cherche c'est des surfaces qui sont beaucoup plus perméables, qui sont beaucoup plus vertes, avec plantations plus denses, avec de la présence de jets d'eau, avec des équipements de jeux pour enfants, tel qu'il est proposé ici à proximité du centre intergénérationnel ou autre.

1945

1950

Mais c'est clair que le détail de chacune de ces places-là va se faire au fur et à mesure et il se peut fort bien qu'il y ait une proportion qui soit plus 50/50, 50 en vert, 50 en dur ou en minéral, comme vous voulez. Mais il était clair pour nous que ce secteur-là, et c'est cet endroit-là où le zonage permet du commerce au rez-de-chaussée, qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait un café, qu'il y ait un regroupement sur place, ce qui explique un peu qu'on suggère une place qui est un petit peu plus... plus en dur, si vous voulez.

1955

LE PRÉSIDENT :

Et donc, vous pensez estrades ou vous pensez...?

M. MICHEL DUFRESNE :

1960

Non, pas du tout. On pense plus... je vous dirais, peut-être que le meilleur exemple c'est ce qu'on a fait avec la Place Riopelle, par exemple où on a un jet d'eau, un secteur d'eau, où on a une partie gazonnée, on a une partie un peu plus dure, et cetera. Il y a plusieurs exemples, Place Youville dans le Vieux-Montréal, où à la fois c'est partie dure, partie minérale, là où il y a peut-être les passages les plus densément utilisés là, pour les

1965 piétons, les traverses, par exemple, dans les parcs. Mais il est clair que ce n'est pas 100% bétonné, là. Je ne pense pas que c'est ce qu'on voulait suggérer dans la partie centrale.

LE PRÉSIDENT :

1970 Merci. Monsieur Dériger?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1975 Juste pour bien comprendre la question des jardins qui sont minéraux. En dessous du viaduc, ça va se faire comment? Est-ce que c'est minéral aussi ou c'est...?

M. MICHEL DUFRESNE :

1980 Une partie, oui. En effet, il y a une partie de cette section-ci, évidemment compte tenu de la présence du viaduc, dans le fond, il n'y aura pas de pluie et tout, il n'y aura pas la possibilité d'avoir un couvert végétal. Donc, il y aura une portion qui sera peut-être un peu plus minérale en termes d'aménagement. Ça, je pense que c'est incontournable, malheureusement. Mais on va faire tous les efforts pour que l'élément verdure soit le plus près possible, c'est-à-dire le plus près possible de la partie qui serait couverte et faire en sorte que cette distance-là soit l'épaisseur, si vous voulez, soit le moins possible minérale.

LE PRÉSIDENT :

1990 Ça va. Merci.

Rebonsoir, Monsieur Stefan.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

1995 Rebonsoir. J'aurais juste deux, trois petites questions à nos élus concernant juste...

LE PRÉSIDENT :

2000 Non, on ne posera pas aux élus, non, non.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

2005 À vous.

LE PRÉSIDENT :

2010 Oui.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

2015 Deux, trois petites questions à vous concernant les Travaux publics présents. J'aimerais juste comprendre, je pense qu'on est plusieurs qui aimeraient comprendre, comment se passe cette négociation entre un terrain qui finalement appartient à l'Arrondissement, et le promoteur, pour que ça devienne, disons, que ça déménage, oui, mais que ça devienne du développement d'habitation urbain? Ça, c'est une question.

2020 L'autre c'est : est-ce que l'utilisation de ce terrain-là est gérée par l'article 89, même si ça n'a rien à voir vraiment avec une institution d'éducation? C'est des bâtiments d'habitation finalement et est-ce que donc, en tant que citoyens, on a un mot à dire sur comment on négocie une section qui nous appartient à la communauté?

2025 Et le dernier point c'est : est-ce que dans un contexte éventuel de considérer une baisse dans la densité hallucinante de ce projet au niveau de la population et utilisation, est-ce que ce serait envisageable quand même de penser à une autre utilisation de cette section-là, comme j'ai proposé avant, un parc ou quelque chose du genre, au lieu d'habitations à trois, quatre ou six étages en ce moment?

2030

LE PRÉSIDENT :

 Alors, Monsieur Gagnon, pouvez-vous nous réexpliquer le fondement de l'échange de terrains et l'implication de l'article 89?

2035

M. LUC GAGNON :

 Je comprends qu'il y a deux volets à la question, vous me rappellerez à l'ordre si je ne vise pas juste.

2040

 Sur la question de l'échange de terrains comme tel, il y a une négociation à y avoir entre l'arrondissement, la Ville et l'Université de Montréal sur cet échange de terrains là, le tout devant être confirmé dans une entente contractuelle entre les parties, qui sera soumise pour approbation par le conseil municipal. Alors, c'est le conseil municipal qui va décider du bien-fondé de cet échange de terrains là – volet 1.

2045

 Volet 2, pour la question de la portée de l'article 89 : l'article 89 s'applique à tous les terrains et aux bâtiments qui sont identifiés dans le cadre du projet, qu'ils soient

2050 institutionnels ou qu'ils soient résidentiels ou commerciaux. Donc, les commentaires qui sont faits dans le cadre de la consultation publique ou les recommandations de la commission peuvent donc porter sur l'ensemble de ces dimensions-là et remettent en cause, évidemment, les éléments du projet.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce qui veut dire que si un terrain, disons, est actuellement un terrain échangé, est prévu d'une certaine utilisation, dans l'échange peut changer d'affectation mais à la condition que ce soit inclus dans le projet sous examen actuellement?

2060 **M. LUC GAGNON :**

Effectivement, c'est le cas.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

M. STEFAN PLESZCZYNSKI :

2070 Et la dernière question : est-ce que ça serait un point qui serait à reconsidérer par et le promoteur et la Ville s'il y a un... Un des problèmes que je pense que tout le monde sent, parce que ça affecte la circulation, l'utilisation, la sécurité de tout, c'est l'énorme densité. Si on regardait une façon de la réduire et peut être d'utiliser ce très beau carré pour quelque chose qui ferait et du bien à la population d'Outremont et du bien aux nouveaux voisins qui seraient là, est-ce que ça serait quelque chose qui serait possiblement reconsidéré?

M. YVES MAILHOT :

2080 Alors, il faut comprendre qu'on parle d'échange de terrains de valeur équivalente, mais il faut comprendre aussi que la position du Conseil d'arrondissement c'est, dans un premier temps là, c'est que les Travaux publics doivent demeurer dans l'Arrondissement. Alors, si effectivement il n'y a pas de possibilité d'échange, il faut comprendre qu'on va conserver les Travaux publics tels qu'ils sont là, à l'endroit précis.

2085 Alors, ce n'est pas passer qu'effectivement, là, remplacer les Travaux publics par un parc, c'est bien, sauf que, bon, il ne faut pas perdre non plus nos services de proximité, puis ça c'est un engagement du Conseil d'arrondissement.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

M. MICHEL DUFRESNE :

2095 Monsieur le président, sur la densité. Je voudrais juste répondre à la densité, parce qu'il y a quand même plusieurs citoyens qui ont exprimé un peu leurs préoccupations à cet égard-là.

2100 Je voudrais peut-être juste expliquer parce qu'il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de commentaires à cet effet-là et je voudrais donner des comparables. Quand on parle de densité, puis là je ne parle pas de nombre de clientèles, d'étudiants, et cetera, souvent ça s'exprime soit par une densité, c'est-à-dire le pourcentage de développement d'un site. Dans certains cas, on va parler d'une densité de 3, donc 3 fois la superficie de terrain. Pour vous donner à peu près un équivalent, le secteur institutionnel, donc qui se
2105 trouve au nord de la promenade, on parle d'une densité qui est de 3 à 3.5 qu'on retrouve sur ces terrains-là, tandis que le côté sud on parle de 2.5 à 2.8.

Alors, à titre d'exemple le parcellaire déjà existant, résidentiel, dans Outremont, c'est à peu près une densité de 2.5 à 2.8.

2110 Donc, c'est pour ça qu'il faut faire attention dans la lecture qu'on peut faire du plan quand on dit : c'est très, très dense. On se retrouve déjà dans des conditions qu'on a en ce moment-là dans l'Arrondissement avec une densité, je vous dirais pas comparable mais quand même qui se rapproche assez entre 2.8 et 3.5 et comme je le dis, le 2.5 ou 2.8
2115 existent déjà dans la trame d'Outremont.

Il y a quand même des façons de le planifier pour atténuer cet effet de densité-là. Beaucoup de gens ont mentionné l'aspect du huit étages institutionnels, qui est 11 étages et je vous dirais que c'est une des raisons pour lesquelles on a localisé les bâtiments
2120 institutionnels beaucoup plus dans la partie nord, dans un premier temps. Je pense que c'est une façon d'atténuer l'impact de la hauteur que les gens perçoivent comme étant importante. C'est aussi le fait que ces hauteurs-là, je vous dirais que pas l'interface mais ce qu'on crée comme conditions avec la promenade, ça permet de donner cette espèce de façon de respirer là, au projet. C'est-à-dire que la promenade, qui fait plus de 30 mètres avec
2125 les rues, fait en sorte qu'il y a un seuil à ces bâtiments-là, il y a un recul qu'on peut prendre, on n'a pas cette impression d'être écrasé, si vous voulez, par des bâtiments de huit étages. C'était un peu l'intention de les localiser dans la partie nord, d'atténuer un peu cette impression-là.

2130 L'autre élément de densité, on parle d'un taux d'implantation. La plupart des bâtiments du côté nord de la promenade ont un taux d'implantation de 50% sur le site. Ce

que ça veut dire, en gros, il y a un 50% construit, il y a un 50% qui est principalement un réseau piéton ou des cours aménagées.

2135 Si je vous donne un comparable, les îlots d'Outremont résidentiels ont un taux d'implantation entre 50% et même dans certains cas 70% d'implantation dans des rues résidentielles de trois étages.

2140 Donc, c'est pour ça que je veux apporter des nuances que quelquefois cette impression qu'on a quand on a un chiffre fait un peu peur, mais on a essayé, je vous dirais, puis je vous le dis comme concepteur du projet, c'est d'essayer de faire en sorte qu'il y a des besoins institutionnels, on ne peut pas faire un bâtiment institutionnel de trois étages, ça prend un certain nombre de pieds carrés à certains bâtiments. On parle dans certains cas
2145 avec un rapport coût/bénéfice intéressant en termes d'espace de circulation, mécanique, ascenseur. Donc, on a une certaine superficie par bâtiment qui est importante à obtenir, qui nous oblige à arriver à des bâtiments de six à huit étages pour pouvoir répondre à ces programmes-là.

2150 En d'autres termes, c'est difficile de penser qu'on fait un bâtiment institutionnel qui fait 10 000 mètres carrés ou moins parce que ça ne serait pas rentable de faire un si petit bâtiment, ne serait-ce que par des superficies de plancher qu'on doit avoir par étage.

2155 Donc on a essayé, et je vous dis que c'est l'intention et on retient quand même les commentaires que les gens ont faits là-dessus, c'est que ça a été un peu le choix qui a été fait, le parti pris très clair de localiser cette densité-là davantage vers la partie nord, les hauteurs, et cetera. Et du point de vue d'impact d'ensoleillement, c'était la localisation la plus optimale au niveau des impacts sur l'ensoleillement et en ce sens-là, il y a à peu près aucun bâtiment résidentiel qui est pénalisé par l'ombrage porté par les bâtiments, compte tenu
2160 qu'ils se situent du côté nord. Et je vous dirais même que l'ombrage porté est davantage sur la voie ferrée que dans les cours institutionnelles, on convient, mais très peu sur les parties résidentielles qui sont situées au sud de la promenade.

LE PRÉSIDENT :

2165 Quand on parle de densité, on ne parle pas de monde, là, on parle de densité...

M. MICHEL DUFRESNE :

2170 De densité de construction.

LE PRÉSIDENT :

... de construction. C'est ce que vous appelez le COS, là, le...?

2175

M. MICHEL DUFRESNE :

Exact, coefficient d'occupation du sol, qui s'exprime soit par la hauteur, un taux d'implantation ou un coefficient d'occupation du sol.

2180

LE PRÉSIDENT :

Et c'est pour ça que plus la hauteur augmente, plus le nombre d'étages augmente plus le coefficient d'occupation du sol est dense, est élevé?

2185

M. MICHEL DUFRESNE :

Oui, mais il y a toujours un rapport entre le nombre d'étages, évidemment, parce que le COS se traduit par une superficie de terrain fois, si c'est trois, ça veut dire que c'est trois fois la superficie de terrain.

2190

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

2195

M. MICHEL DUFRESNE :

Donc, en général, toutes les propriétés institutionnelles au nord sont construites à trois fois la superficie de terrain, ce qui n'est quand même pas...

2200

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est parce que des fois le mot densité fait penser au nombre de personnes.

2205

M. MICHEL DUFRESNE :

Oui. Bien, c'est pour ça que j'ai nuancé ça au début, là...

LE PRÉSIDENT :

2210

Très bien. Parfait.

M. MICHEL DUFRESNE :

2215

Ce n'était pas sur l'aspect du nombre de personnes, de clientèles sur le site.

LE PRÉSIDENT :

2220 Merci. Est-ce que vous avez aussi les mêmes données en termes de nombre de personnes, l'autre sens du mot densité?

M. MICHEL DUFRESNE :

2225 Oui, je comprends. Non, je ne l'ai pas avec moi. Ça pourrait se calculer, j'imagine... pas j'imagine, ça peut se calculer mais je ne l'ai pas avec moi.

LE PRÉSIDENT :

2230 O.K. Ne calculez pas pour l'instant, si la Commission en a besoin on vous le demandera. Merci.

Bonsoir, Madame.

MME ANNIE CHÉLIN :

2235 Oui, bonsoir Messieurs, Annie Chélin. Je voudrais rebondir à des présentations, à des questions qui ont été posées. Alors, j'ai une pensée en construction, je ne vous livre pas quelque chose de terminé mais j'espère que je vais réussir quand même à faire une présentation cohérente.

2240 J'interroge beaucoup la planification du terrain de soccer dans le projet qui nous a été présenté, parce que je sais, et puis je remercie donc monsieur Ramirez qui a fourni un témoignage tout à l'heure, c'est un sport qui est populaire à Outremont et évidemment l'espace qu'il demande est très contraignant parce que c'est un espace qui est vaste et on sait très bien que les besoins à Outremont actuellement ne sont pas pris en compte avec le terrain qui existe.

2250 J'interroge énormément donc la planification, la situation près du viaduc, évidemment, et les dimensions qui ont été proposées tout à l'heure en termes donc de dimensions pour les terrains de soccer local et de mini soccer.

2255 Je pense que, d'après tous les contacts que j'ai eus, les besoins à Outremont sont autres que ça et je dirais aussi que les besoins sont relativement urgents et qu'attendre une solution à l'Université de Montréal, comme il a été proposé, ce n'est peut-être pas une bonne solution. Et d'autant plus que j'ai aussi entendu que le viaduc, il ne sera peut-être pas comme ça, ça sera peut-être un tunnel, et cetera, donc on se retrouve devant un avenir qui

est très, très flou et je ne suis pas sûre que ce soit donc le bon choix d'envisager un terrain de soccer là où il a été envisagé sur le plan et dans les maquettes.

2260 Maintenant, ce que je voudrais dire c'est que nous avons actuellement un potentiel d'espaces sportifs quand même intéressant à l'est du centre communautaire et au nord, et que d'après mes informations, ces espaces, ces parcelles sont zonés parc.

2265 Maintenant, ce que je comprends avec le projet qui nous est présenté, c'est que ces parcelles sont zonées, vont être zonées résidentielles. Donc, ceci va nous... comme je trouve que la problématique du terrain de soccer a été mal posée, comme je m'aperçois qu'on peut aller très vite avec ce projet de dérogation donc au règlement de zonage qui va faire passer un zonage parc vers un zonage résidentiel, je me pose bien des questions, donc, sur la pertinence d'aller aussi vite et je me rends compte qu'avec ce projet de dérogation qu'on est en train d'étudier, on nous enlève la possibilité donc d'avoir un terrain de soccer spacieux, comme il devrait l'être pour pouvoir accueillir les compétitions qui, semble-t-il, là, sont requises pour les niveaux qui sont joués à Outremont.

2270 Alors ça c'est le premier aspect de mes réflexions. Et le deuxième aspect de mes réflexions, et j'aimerais avoir des informations là-dessus, c'est que le fait que ces terrains-là soient annexés au projet de dérogation d'ensemble, est-ce que ça ne nous enlève pas, comme il va y avoir un changement de zonage, ça ne nous enlève pas le droit d'un référendum? Est-ce que, autrement dit, si ces terrains-là n'étaient pas inclus dans le terrain juridique d'ensemble, est-ce que les citoyens n'auraient pas le droit de se prononcer sur le changement de zonage par référendum?

2280 Alors, je ne sais pas si j'ai été claire?

LE PRÉSIDENT :

2285 J'espère. En tout cas, ça semble. Je vais d'abord vérifier, sur le terrain de soccer : le terrain de soccer, premièrement, on ne sait pas si c'est un terrain de soccer ou si c'est un terrain de baseball. Je sais que monsieur Routhier m'a eu l'air à aimer le baseball parce qu'il a fait la comparaison avec le baseball et l'arrivée au marbre... bon. Est-ce qu'il est assez grand pour contenir un terrain de soccer qui correspond à ce que monsieur Ramirez a évoqué tantôt, capable d'accueillir des compétitions dans la ligne du coin, et cetera?

M. ALEXANDRE CHABOT :

2295 Dans la forme qu'il est proposé, ce qu'on a illustré tout à l'heure, la réponse c'est oui, on peut avoir un terrain réglementaire. Là, pour ce qui est du terrain actuel, ma compréhension, mais il faudrait retourner la question à l'Arrondissement, mais ma

compréhension c'est que le terrain actuel, juste ici à côté du centre, lui ne permettrait pas d'avoir un terrain de soccer.

2300

LE PRÉSIDENT :

Ça, je vais aller vérifier ça après.

2305

M. ALEXANDRE CHABOT :

Mais ce qui est proposé ici permet d'accueillir un terrain de soccer réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

2310

Malgré la proximité des routes ou des rues à côté, là, qu'on a évoquées tantôt en se disant : le ballon risque d'aller rouler à l'extérieur...

M. ALEXANDRE CHABOT :

2315

Il peut y avoir des filets – même chose pour le terrain de baseball – des filets d'installés, mais il y a de la marge sur les côtés, on n'utilise pas tout le terrain pour aménager le terrain de soccer.

LE PRÉSIDENT :

2320

O.K. À la Ville d'Outremont, est-ce que l'actuel terrain que vous avez permet, correspondrait aux besoins qu'on a aujourd'hui par rapport aux paramètres d'un terrain de soccer dans la ligue où jouent les gens actuellement?

2325

M. ANDRÉ OLIVIER :

C'est ça. Au niveau de la pratique, si on parle d'un terrain de 60 mètres à 100 mètres de dimension, présentement avec le terrain qu'on a, ça ne rentre pas pour ce genre d'activité, parce qu'il faut avoir une zone de dégagement qui est prévue aussi, là, aux limites de chacune des lignes du terrain.

2330

C'est un peu pour ça qu'on développe aussi, en partenariat avec l'Université de Montréal, le projet avec le réservoir Bellingham. Il y a une urgence, on le sait, il y a des besoins, puis ce partenariat-là, autant l'Université de Montréal a des besoins en termes de cet équipement-là que l'Arrondissement puis ce genre d'équipement-là pourrait faire que la pratique sportive... C'est parce qu'on parle de calibre de plus haut niveau, il y a notre clientèle plus jeune qui est bien desservie mais on parle de cette clientèle-là qui a besoin de

2335

2340 ce genre d'équipement-là. Ce qui fait qu'on travaille aussi à un autre niveau pour pouvoir donner cet équipement-là aux résidants.

LE PRÉSIDENT :

2345 Parce qu'autant on comprend que l'accentuation du nombre de joueurs, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de joueurs, l'élévation du calibre du jeu va demander évidemment des équipements plus adaptés en fonction...

M. ANDRÉ OLIVIER :

2350 C'est ça. On parle de ligue intercité, c'est des ligues... il y a des ligues participation, récréatives, mais il y a des ligues compétition, puis c'est au niveau des ligues de compétition que le besoin de ce genre d'équipement-là se fait. Présentement, on a quand même au niveau comité, on est en lien avec, on parle de Mont-Royal, Outremont qui présentement ont réussi tant bien que mal à utiliser des terrains pour cette pratique-là, mais le besoin pour 2355 l'Arrondissement, comme je viens de vous dire, est pressant aussi.

LE PRÉSIDENT :

2360 Bon. Maintenant, Monsieur Gagnon, pouvez-vous nous faire le point à nouveau sur la démarche référendaire? Quand la démarche référendaire peut-elle avoir lieu et quand et comment elle n'a pas lieu et qu'en est-il à propos de ce projet de dérogation en ce qui concerne le terrain en question?

M. LUC GAGNON :

2365 Alors, lorsqu'il y a un changement qui est apporté à la réglementation de zonage pour un usage, là, pour un terrain en particulier ou pour une partie de rue, ce projet de changement là est susceptible d'approbation référendaire, donc peut être soumis à un référendum.

2370 Lorsqu'un projet de cette nature-là... il faut comprendre que dans le contexte montréalais, Montréal est gérée par une charte qui prévoit des pouvoirs particuliers en matière d'aménagement urbain et de zonage, tout ça, il y a un article qui s'appelle l'article 89 dans la charte de la Ville de Montréal qui prévoit que pour des projets de cette envergure, 2375 donc des projets institutionnels, des grands projets commerciaux au centre-ville, différents types de projet comme ça, il y a un procédure particulière qui s'applique où le projet est soumis à une consultation publique gérée par l'Office de consultation publique de Montréal. Donc, il y a un débat transparent qui est fait, qui, soir après soir, permet de débattre des différents aspects du projet, mais qui exclut le recours au référendum.

2380

Donc, le législateur, quand il a donné ce pouvoir-là à la Ville, il a jugé que le débat public qui était permis par cette procédure-là était suffisant comme mode de consultation.

LE PRÉSIDENT :

2385

O.K. A contrario, si ce terrain-là n'était pas impliqué dans le présent dossier, son changement d'affectation serait susceptible d'être soumis à un référendum?

M. LUC GAGNON :

2390

Ce n'est pas si clair que ça parce que dans le règlement...

LE PRÉSIDENT :

2395

Non? J'essaie juste de comprendre.

M. LUC GAGNON :

2400

Dans le règlement de zonage d'Outremont, une partie du terrain de la cour de voirie est zonée espace municipal ouvert, qui est le même zonage qu'on applique à un parc, un nouveau parc qui serait aménagé. Donc, selon le découpage qu'on fait du terrain, il est fort possible qu'il n'y ait pas de changement de zonage, autrement dit.

2405

Donc, on pourrait actuellement aménager sur le terrain de la cour de voirie un parc de plein droit, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

2410

Bon, voilà la réponse.

MME ANNIE CHÉLIN :

2415

Est-ce que je peux rétroagir?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2420

MME ANNIE CHÉLIN :

2425 Oui? Je ne suis pas sûre, d'après les informations que j'ai, que le terrain qui est
proposé près du viaduc corresponde à ce que les sportifs d'Outremont aimeraient avoir,
d'une part. Et puis d'autre part, c'est que je suis très heureuse d'entendre monsieur Gagnon
répondre. Ce qui voudrait dire que le terrain de soccer, au lieu d'être placé direction nord-sud
pourrait être placé direction est-ouest et qu'il n'y aurait absolument aucun changement de
zonage. On pourrait placer le terrain de soccer là puisqu'il serait zoné parc. Donc là, on va se
retrouver avec un projet de règlement qui englobe des terrains actuellement zonés parc, qui
vont se retrouver zonés résidentiels, sans qu'on ait un mot à dire, simplement par le fait que
2430 ces terrains-là, qui sont des terrains municipaux, des terrains publics sont annexés au projet,
au terrain qui appartient à l'Université de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2435 C'est-à-dire que ce qu'a expliqué monsieur Gagnon c'est que la démarche
référendaire est remplacée par le processus que nous vivons actuellement, qui est le
processus de consultation.

MME ANNIE CHÉLIN :

2440 Oui, par le fait que ces terrains-là ont été annexés.

LE PRÉSIDENT :

2445 Qui font partie d'une entente qui fera partie de l'ensemble du changement
réglementaire qui est soumis à l'examen.

MME ANNIE CHÉLIN :

2450 Oui. Alors que si ces parcelles-là n'étaient pas zonées résidentielles, conservées
parc, on pourrait faire actuellement un terrain de soccer ou un parc?

LE PRÉSIDENT :

2455 Mais monsieur a répondu tantôt que le terrain de soccer actuel ne correspondait pas
aux attentes et aux besoins. Est-ce que je me suis trompé, là?

M. ANDRÉ OLIVIER :

2460 Au niveau, actuellement sur le terrain de baseball on utilise la zone extérieure du
terrain de baseball pour aménager un terrain. Là, il y a une utilisation qui est faite, présente.
Et si on veut arriver avec un terrain de standard international dans cette zone-là,
présentement on ne peut pas le rentrer à l'intérieur des limites de la clôture.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Même en le tournant de sens, est-ouest...?

2470 **M. ANDRÉ OLIVIER :**

Là, il faut reconfigurer tout le terrain. Il y a un système d'éclairage qui est là présentement, il faut déplacer le système d'éclairage... Ça représente quand même des changements majeurs.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça serait possible, ça.

2480 **M. ANDRÉ OLIVIER :**

Il faudrait agrandir la zone qui est présentement contiguë.

LE PRÉSIDENT :

2485 O.K. Ça va.

Mme ANNIE CHÉLIN :

2490 Mais on fait un terrain de soccer pour l'avenir. Donc, ce n'est pas simplement... O.K.
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2495 Ça va, merci.

Bonsoir, Madame?

2500 **MME TENZIN TSULTRIM :**

Bonsoir, Monsieur le président, Messieurs les commissaires, Tenzin Tsultrim de la CEDEQ Centre-Nord qui, comme vous le savez maintenant, dessert les quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension.

2505

2510 J'aimerais premièrement saluer les interventions de madame Séguin et de madame Lacelle par rapport à l'enclavement du quartier Parc-Extension. Bien que la CEDEQ Centre-Nord salue l'arrivée du projet de l'Université de Montréal, on se préoccupe du peu d'ouverture sur Parc-Extension. Et ça me touche personnellement aussi d'entendre monsieur Dufresne dire qu'on a pris soin de déplacer les impacts négatifs des huit étages vers le nord, donc vers Parc-Extension. C'est vraiment touchant.

2515 Puis aussi je voulais... En fait, bon, parlons plutôt des retombées positives pour Parc-Extension. On dit que les résidants de Parc-Extension pourront avoir accès à des infrastructures, des équipements collectifs. Je voudrais seulement porter à votre attention que, bon, Parc-Extension dans le fond c'est... la limite ouest c'est l'Acadie et puis, bien, c'est quand même assez loin, finalement, le parc de balle-molle ou le terrain de soccer ou tout ça. Donc, c'est quand même très loin, là, pour les résidants de Parc-Extension.

2520 Il y a aussi le fait que, bon, Parc-Extension manque cruellement d'espaces verts et j'ai l'impression aussi que, bon, les résidants de Parc-Extension seront dorénavant condamnés à avoir à franchir une passerelle pour avoir accès à des espaces verts de qualité, que ce soit le parc Jarry qui est juste à côté mais que les résidants doivent franchir une magnifique passerelle et, bien, cette fois-ci, donc avec une autre passerelle sur l'Acadie.

2525 Donc, c'est seulement des points que j'aimerais porter à votre attention. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2530 Ça va. Restez-là, Madame. Tantôt madame Lacelle m'a demandé d'intervenir à nouveau sur le problème de l'enclavement et du désenclavement de Parc-Extension, des avantages et des inconvénients. Est-ce que vous voyez des inconvénients en termes de gentrification, par exemple, ou de risque de gentrification par rapport à un désenclavement?

2535 Alors, comme j'ai impliqué madame Lacelle, je vais d'abord lui donner la parole pour qu'elle complète sa communication là-dessus puis on reviendra avec vous.

MME NICOLE LACELLE :

2540 Oui, c'est juste pour être un peu plus subtile. C'est sûr que – et madame Séguin le saurait encore mieux que moi puisqu'elle est urbaniste – il y a eu beaucoup d'expériences dans le monde entier où des enclavements amenaient une gentrification et les populations qui habitent l'endroit original en sont repoussées.

2545 Je ne suis pas une experte là-dedans, et je présume que les experts vont savoir exactement le dosage qu'il faut, parce qu'on sait que l'enclavement est carrément négatif. Le total des enclavements peut effectivement avoir des effets pervers. Mais ce dont je parlais

2550 en termes... c'est que c'est déjà enclavé, Parc-Ext., et ce projet ne l'aide pas. Et les équipements qui y seraient et qui semblent, vraisemblablement y seront ont ce mur psychologique qu'il faut franchir pour s'y rendre, comme vous l'avez bien indiqué. Ça tourne le dos. Ça nous tourne le dos, ce n'est pas compliqué. C'est tout étagé tranquillement vers Outremont, puis boum! le mur vers Parc-Ext. Ça ne demande pas la tête à Papineau pour comprendre ça.

2555 Quel niveau de désenclavement faut-il pour que ce soit profitable à la majorité de la population et pour qu'on limite la gentrification de Parc-Extension, pour que les gens puissent continuer à avoir des logements à des prix raisonnables? Ça, c'est les experts qui pourront nous le dire. Mais que cela reste comme c'est, enclavé à ce point, c'est sûr que ce n'est pas bon. Ça, il n'y a pas de doute là-dessus.

2560 Alors je ne sais pas, Tenzin, si vous aviez pensé à quelque chose à cet égard, mais c'était juste pour préciser ma pensée.

LE PRÉSIDENT :

2565 Madame Séguin, vous aviez évoqué tantôt, je pense, que si Parc-Extension ne viendra pas nécessairement spontanément sur le site par la passerelle, les étudiants, eux, risquent de faire le mouvement inverse et d'aller dans Parc-Extension. Vous avez évoqué l'ouverture de restaurants sur Jean-Talon, est-ce que ça amène une forme de désenclavement ou un envahissement de territoire? C'est bien ou c'est mauvais?

MME ANNE-MARIE SEGUIN :

2575 Malheureusement, il n'y a pas de réponse claire, ça peut avoir effectivement, s'il y a trop de désenclavement, les étudiants vont prendre les appartements de Parc-Extension, les commerces vont changer, les anciennes populations vont être évincées peu à peu. Alors ça, ce n'est évidemment pas ce qu'on souhaite.

2580 Par contre, c'est vrai que la seule passerelle ce n'est pas l'idéal non plus. Une solution, ça pourrait être que certains équipements collectifs soient coproduits non pas par Outremont et l'Université mais par l'arrondissement Parc-Extension, Saint-Michel, Villeray – c'est Villeray/Saint-Michel Parc, je pense qu'on dit, peu importe – et à ce moment-là, mais ça voudrait dire être hors site. Mais là, il y aurait peut-être une possibilité qui serait intéressante et qui permettrait à la population déjà d'avoir accès à des services et c'est vrai que peut-être passer la passerelle, se retrouver sur le campus c'est intimidant mais si certains services étaient de l'autre côté – et je pense qu'il y a des terrains vacants – ce serait une façon de faire.

2590 Mais pour ce qui est de votre question, j'évoquais, bon, avec vous tantôt en
conversation privée, l'exemple des campus, l'Université Laval est retournée dans le Vieux
Québec, enfin n'est pas retournée dans le Vieux Québec mais dans le quartier Saint-Roch et
il y a l'ENAP, INRS et d'autres qui sont coupables et qui sont allées s'installer dans Saint-
Roch, et tout ça a eu pour effet d'évincer doucement la population qui était plus défavorisée.
2595 Il y a donc une gentrification qui s'opère et la rue Saint-Joseph s'est complètement
transformée. Aller à Québec c'est très visible, là, c'est sûr qu'il y a l'effet aussi du mail qui
est disparu en partie.

Alors il n'y a pas de réponse. Il n'y a pas de recette. Il faut y aller... Il y a peut-être
une étude à faire. Je sais que ça paraît très mal quand ça vient de la part d'une chercheure,
2600 c'est comme si on faisait son autopromotion. Il y a peut-être des choses à regarder de plus
près de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

2605 Vous êtes en train de vous donner de l'ouvrage pour les années à venir.

MME ANNE-MARIE SEGUIN :

2610 Pas du tout, non. Ce n'est surtout pas ça que je veux donner l'impression.

LE PRÉSIDENT :

2615 Monsieur Côté, vous m'avez demandé d'intervenir sur ce point-là?

M. ROGER CÔTÉ :

2620 Je pense que le quartier, il était déjà enclavé. La fonction du mur évidemment ne
vient pas aider, elle vient véritablement consacrer un enclavement qui était là. Cependant, je
pense que la rencontre qu'on avait eue, l'Université et le CSS, on avait dit : est-ce que c'est
clair pour l'Université qu'elle est – on est au début d'un processus et non pas à une fin, il y a
une fin de processus dans le sens des consultations mais on est vraiment au début d'un
2625 processus. L'Université déménage, c'est une période de 20 ans et l'Université entend
travailler avec les acteurs locaux pour le développement local et être un acteur de
développement local avec la communauté de Parc-Extension.

L'Université a énormément de ressources en études urbaines, en travail social, en
sociologie, en plusieurs facultés qui peuvent être mises à profit dans une relation d'égal à
2630 égal avec le quartier et ça, il y a des organismes comme le CEDEQ et comme d'autres, là, le

comité d'aménagement, qui seraient prêts donc à travailler avec l'Université et donc, c'est à ce moment-ci de dire : l'Université est-elle d'accord et est-ce qu'elle s'engage formellement à travailler à la revitalisation, à l'approche, au partenariat avec la communauté de Parc-Extension?

2635

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça va, Madame? Je ne sais pas si ça éclaire un peu.

2640

MME TEMZIN TSULTRIM :

Oui. En fait, c'est ça, c'est sûr que le phénomène du désenclavement puis de la gentrification c'est un phénomène qui est très complexe aussi, qui doit être planifié aussi, puis effectivement on a senti une ouverture de la part de l'Université de Montréal, de travailler avec des partenaires et la CEDEQ s'est d'ailleurs engagée justement à consulter puis à travailler dans ce sens-là. Donc, oui.

2645

LE PRÉSIDENT :

La rencontre de jeudi soir passé là-dessus était pleine de promesses.

2650

Mme TEMZIN TSULTRIM :

Oui, effectivement.

2655

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

2660

MME TEMZIN TSULTRIM :

Merci beaucoup.

2665

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur, vous êtes avant lui, alors allez-y, Monsieur.

2670

M. ALBERT AUBRY :

Albert Aubry, Outremont. C'est juste pour faire une correction sur un commentaire de monsieur Dufresne sur l'avantage coût/bénéfice et à la densité.

2675 Je suis en train d'écrire un mémoire sur le *e-learning*, à votre proposition, puis c'est absolument fascinant – je vous invite à aller sur Google, taper *e-learning* puis *Universities* – il y a une révolution certaine qui se fait dans ce milieu-là. Alors rajouter le mot *dean* juste pour voir comment les *deans* s'organisent entre eux en ce moment. Et puis écoutez, j'ai un nom d'université, je ne veux pas me montrer mais vous allez le voir dans mon mémoire, elle a augmenté son taux d'achalandage, je pense que c'était 60 000 cours à l'intérieur – de cours vendus – à l'intérieur de trois ans et un chiffre d'affaires de 20 millions de dollars, sans mettre une brique supplémentaire.

2680 Et puis ses étudiants venaient même, à même son état et les états voisins, et c'était des étudiants qui ne seraient jamais allés à l'université s'ils n'avaient pas eu accès à cet outil-là.

2685 Alors c'est une nouvelle clientèle, même pas internationale, à côté, et puis sans construction d'infrastructures supplémentaires. Alors, c'est là mon argument de volume et coût/bénéfice, pour justifier l'ampleur de certains domaines qui pourraient en nécessiter moins puis laisser plus de verdure.

2690 Alors, je vous invite à consulter ce site Internet ou ces lectures Internet, c'est fascinant, c'est une révolution et ça me donne le goût de retourner à l'école personnellement.

2695

LE PRÉSIDENT :

2700 Merci. Bonsoir, Monsieur...?

M. GEORGES PARTHENIOUS :

2705 Georges Parthenious.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2710 **M. GEORGES PARTHENIOUS :**

2715 Monsieur le président, j'ai entendu parler beaucoup de la gentrification de Parc-Extension, comme si c'est une connotation négative. Mais il faut dire, moi, comme résidant de Parc-Extension, je peux dire qu'une certaine gentrification serait bonne pour notre arrondissement. Pourquoi? Parce que nous savons tous que s'il n'y a pas des cellules, mettons, qui sont régénérées dans notre corps, mais nous allons finir de mourir prématurément, n'est-ce pas? C'est la même chose avec les arrondissements, c'est la même chose avec les villes.

2720 Donc, il ne faut pas regarder la gentrification toujours comme forme négative, c'est juste pour porter ça à votre attention et à l'attention de tout le monde. C'est une bonne chose aussi.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2730 Alors, je vais fermer la rencontre. Je rappelle ceci : donc, nous vous demandons de nous signifier si vous voulez déposer un mémoire d'ici le 29 mars, préférablement des mémoires écrits, appelez au secrétariat pour savoir comment les transmettre, d'habitude c'est par moyen électronique.

2735 Nous siégerons le 3 et le 4. Normalement, pour l'audition des mémoires, selon le temps dont nous disposons, selon le nombre de mémoires annoncés, nous essayons de trouver une période convenable pour entendre le mémoire, nous l'avons lu à l'avance, c'est bien sûr, et d'habitude nous demandons un résumé. Nous demandons de résumer rapidement ce qu'il y a dedans, ce qui nous permet ensuite de vous poser des questions, et d'avoir un dialogue pour comprendre, bien comprendre votre pensée et bien saisir le point de vue que vous défendez.

2745 Ensuite, la commission aura à travailler pour produire son rapport et, bon, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du dossier, je pense que ça va discuter sérieusement entre nous trois. Pour l'instant on est trois amis, on verra plus tard. Et le rapport que nous produirons sera rendu public, bien sûr, avant la décision de la Ville. Nous n'avons qu'un pouvoir consultatif mais nous avons un pouvoir de recommandations et je peux vous assurer que nous allons faire le travail avec la plus grande rigueur possible.

2750 Je tiens à remercier nos panélistes, nos témoins de ce soir : madame Lacelle, monsieur Routier, madame Seguin et monsieur Côté.

Je tiens à remercier les représentants de l'Université de Montréal, c'est un bel exercice et c'est un dur exercice. Alors, vous êtes encore vivants, bravo.

2755 Môme chose pour les gens de la Ville de Montréal et pour l'arrondissement d'Outremont. Merci beaucoup de votre présence.

Merci à la population qui a participé et qui a fait confiance à un pareil processus.

2760 Vous voulez me dire quoi?

VOIX NON IDENTIFIÉE :

2765 Je veux savoir, si possible, à quelle date vous vous proposez de rendre votre rapport?

LE PRÉSIDENT :

2770 Là, pour la date de production, je ne le sais pas. Tout ce que je sais, je sais que professionnellement nous ne sommes pas à plein temps à l'Office de consultation. Donc, nous avons des exigences professionnelles de part et d'autre. J'avais annoncé le 15 mai au début, mais je ne peux pas tenir le 15 mai, mais en tout cas on ne traînera pas mais on va le produire dans le temps raisonnable qui est le nôtre. Mais n'ayez pas de crainte, ça va certainement être dans l'année 2007, ça c'est garanti.

2775 Alors ça va? Merci énormément et bonne chance à vous, bravo.

AJOURNEMENT

2780 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2785 ET J'AI SIGNÉ :

2790 _____
YOLANDE TEASDALE, s.o.

2795

2800

